numéro
26
mai/juin 2001

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

EXTRÊME DROITE NON, MERCI !

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Le journal du Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Edito

Nous manifesterons ce 20 mai

Parce que quand un bateau coule, tout le monde est concerné. Que l'on voyage en 1ère ou en 3ème classe, que l'on soit machiniste ou capitaine ;

parce que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, et qu'il est complètement débile de faire confiance à la Bourse pour assurer nos pensions ;

parce que tôt ou tard, on alignera les salaires sur les minima sociaux, *« puisqu'ils sont suffisants pour vivre »* ;

parce que quand Philips, Renault, Michelin et tant d'autres licencient tout en faisant des bénéfices, on dit : *« Marre des cadeaux aux entreprises »* ;

parce que depuis plus de 20 ans, ce sont toujours les mêmes qui payent ;

parce que qui sème le désespoir récolte la colère ;

parce que les écarts de revenus ne cessent de croître, et que la réforme fiscale ne fera qu'aggraver le phénomène ;

parce que l'Europe Sociale se construit dans chaque pays et doit s'aligner sur ce qu'il y a de meilleur chez chacun ;

parce qu'à force de caser les *« plus démunis »* dans des sous-statuts *« en attendant des jours meilleurs »*, il n'y aura bientôt plus que des sous-statuts pour tout le monde ;

parce que les *« acquis sociaux »* sont indissociables les uns des autres ;

parce que quand ils ont arrêté un juif, je n'ai rien dit : je n'étais pas juif (on connaît la suite) ;

parce que, travailleurs avec et sans emploi, nous partageons la condition de *« prolétaires »* : ceux qui doivent vendre leur force

Bulletin de liaison bimestriel du Collectif Solidarité contre l'Exclusion
Editeur responsable : Ghislaine De Smet - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
Dépôt légal : Bruxelles 2 - 1020 Bruxelles

Sommaire

Collectif ..... **page 4 à 5**

Le bien-être pour tout le monde ! Plate-forme de la manifestation du 20 mai

Les sans-emploi en marche ..... **page 6 à 7**

Lettre ouverte aux citoyens suite à l'agression au CPAS d'Ixelles 6

Nouveau comité de défense des citoyens à Bruxelles-Ville 7

Echos ..... **page 8 à 12**

Equipes Populaires : Impôts : la cerise (bleue) sur le gâteau 8

Institut Emile Vandervelde : Le PS propose de moderniser le minimex : 25 propositions concrètes 9

A lire et à débattre ..... **page 13 à 38**

Une difficile transition au CPAS d'Anderlecht (Brigitte Poulet) 13

Convergence contre la pauvreté (Hugues Le Paige) 19

Rapport 2000 sur l'état de la pauvreté en région de Bruxelles-Capitale 20

La complainte des agricultrices en détresse (Christine Gotteux et Mariette Canivet) 26

La déraison économique (Hugues Le Paige) 27

Les enjeux actuels dans les services publics (Patrice Dagnelie) 28

La privatisation des soins de santé (Jean-Michel Melis) 31

Etre ou ne pas être en bonne santé (Brigtte Poulet) 34

Procès des firmes pharmaceutiques contre l'Afrique du Sud (Ghislaine De Smet et Jean-Michel Melis) 36

Annonces .....

Rendez-vous pour la manifestation du 20 mai 3

Appel du comité de soutien aux inculpés des collectifs contre les expulsion 18

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 20h15 à 22h15. Pour recevoir les invitations téléphonez à notre secrétariat (provisoirement : 02-213.37.31).

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.213.37.31 (provisoirement).

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Benjamin Lalieu, Lingga Laoh, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito (suite)

de travail (qu'il soit manuel ou intellectuel) pour survivre ;

parce qu'ils divisent pour régner ;

parce qu'on voit trop souvent des catégories isolées jouer à « *Sauve qui peut* » quand il est hélas trop tard ;

parce que le degré de civilisation d'une société se mesure au sort qu'elle fait aux plus fragiles, et que pour le moment, ce n'est pas beau à voir ;

parce que nous méritons tous le respect de nos personnes, à commencer par le respect de nos droits : droit aux soins de santé, droit au logement, droit à bénéficier du progrès et des bienfaits qui en résultent (voir Déclaration Universelle des Droits Humains et Constitution belge) ;

parce que quand les allocataires sociaux boivent, les travailleurs trinquent ;

parce que l'on détruit des êtres humains en leur octroyant des allocations notoirement insuffisantes ;

parce qu'on sera tous pensionnés, qu'on peut tous tomber malade ou avoir un accident de travail et que, quels que soient nos « *mérites* » personnels, on n'est jamais à l'abri d'un licenciement ;

Nous manifesterons parce que nous sommes tous concernés, quel que soit notre statut présent.
Parce qu'une société inégalitaire est une société violente et (in)sécuritaire.

Nous manifesterons pour nous, pour nos parents, pour nos enfants. Nous manifesterons, simplement, pour une société plus juste.

Benjamin Lalieu
23 avril 2001

RENDEZ-VOUS LE 20 MAI 2001 à 14h

Rassemblement :
Esplanade de la Cité administrative - Bruxelles
(près de la Colonne du Congrès)

Accès : par la gare de Bruxelles-Central

POUR EN SAVOIR PLUS :
http://www.ameliorations-sociales.be

Le bien-être pour tout le monde ! Plate-forme de la manifestation du 20 mai

Ces 20 dernières années, les allocations sociales ont subi de lourdes saignées et leur retard n'a cessé de croître. C'est ainsi par exemple qu'alors qu'en 1980, une indemnité d'invalidité s'élevait en moyenne encore à 44% des salaires, aujourd'hui elle ne représente plus que 33%. Durant cette même période, l'allocation de chômage est passée de 42 à 28% !

C'est pourquoi nous proposons un programme pour que ceux qui n'ont qu'une allocation sociale pour vivre, puissent bénéficier également du bien-être. Il s'agit de plus d'un million de personnes : les malades et les invalides, les pensionnés, les chômeurs, les handicapés et les minimexés.

Nous voulons poursuivre notre action pour une protection sociale forte et une sécurité sociale solide. Les systèmes légaux doivent offrir cette protection, tant dans le domaine des pensions que de l'assurance maladie.

1. Chaque année, les allocations doivent être adaptées à l'évolution des salaires

Adaptation annuelle de toutes les allocations : ceci implique aussi l'adaptation des minima et des maxima, ainsi que des plafonds d'application pour le calcul des allocations, de telle sorte que la sécurité sociale ne garantisse pas seulement des allocations minimales mais aussi un pourcentage du salaire perçu.

Ce système d'adaptation doit être automatique, comme en Allemagne et aux Pays-Bas. Un système comme celui qui existe déjà pour les prépensions, où les suppléments payés par les employeurs ont augmenté de 18% depuis 1981.

Cette revendication est prioritaire pour nous, parce qu'elle est le seul moyen de garantir les allocations à l'avenir.

2. Nous réclamons aussi une opération de rattrapage !

Nous demandons un rattrapage de minimum 3% dès le 1er janvier 2002

En Belgique, le système des adaptations annuelles au bien-être existe depuis les années 60. Depuis 1981, le système n'est plus appliqué. Nous exigeons dès lors une opération de rattrapage, le 1er janvier 2002, de minimum 3% pour toutes les allocations.

Nous demandons des améliorations supplémentaires pour les catégories qui ont le plus souffert et qui en ont le plus besoin !

- Nous voulons que les allocations les plus modestes, le minimex, les allocations des handicapés et les minima dans la sécurité sociale soient augmentés de 3% supplémentaires.
- Les invalides et chômeurs isolés se situent tous en-dessous du seuil de pauvreté. Nous demandons donc que de 45%, leurs allocations soient portées à 50% !
- Les chômeurs de longue durée cohabitants ne perçoivent aujourd'hui que 13.000 BEF par mois. S'ils n'avaient pas subi les modérations, ils auraient eu plus de 25.000 BEF ! Nous exigeons donc qu'ils perçoivent toujours au moins 40%.
- Les personnes qui cohabitent avec une personne à bas revenu ne peuvent pas être pénalisées. Les statuts « chefs de ménage » et « isolés »doivent être améliorés.

- Nous voulons que chaque chômeur ait droit à un plan personnel d'accompagnement et de garantie d'emploi. Nous n'acceptons plus que les chômeurs perdent leur revenu parce qu'ils sont chômeurs de longue durée (suppression de l'article 80). Les handicapés doivent également se voir offrir plus de possibilité d 'emploi.

3. Nous voulons l'amélioration des soins !

- La maladie ne peut pas rendre plus pauvre : nous voulons donc la mise en oeuvre rapide de la facture maximum, afin qu'une maladie longue et pénible ne mette pas les patients en difficultés financières.

- La discrimination à l'égard des chômeurs de longue durée, qui ont aujourd'hui de sérieuses difficultés à payer leurs soins de santé et ceux de leurs enfants, doit cesser immédiatement. Le ministre doit tenir sa promesse : les chômeurs doivent obtenir maintenant le statut VIPO.

- Nous continuons à plaider pour une assurance-soins fédérale.Les personnes âgées dépendantes, les invalides et les handicapés doivent pouvoir bénéficier pleinement et à court terme des aides existantes. Les limites de revenus pour bénéficier de ces systèmes doivent être relevées.

- Les indemnités pour maladies professionnelles et accidents de travail doivent être adaptées aux nouvelles maladies et aux nouvelles nécessités en matière de soins.

Organisateurs

ACV/CSC, ABVV/FGTB, ACLVB/CGSLB

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, Landsbond der Christelijke Mutualiteiten, Union Nationale des Mutualités Socialistes, Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten, Mutualités Libérales, Liberale Mutualiteiten, Ziekenzorg, Union Chrétienne des Pensionnés (UCP), Christelijke Beweging van Gepensioneerden (KBG), Espaces Seniors, Confédération des Pensionnés Socialistes,Vlaamse Federatie van Socialistische Gepensioneerden (VFSG)

Association Chrétienne des Invalides et Handicapés (ACIH), Katholieke Vereniging Gehandicapten (KVG), Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH), Vlaamse Federatie van Gehandicapten (VFH)

ATD-quart Monde/ATD-vierde wereld, Welzijnszorg, Front des Sans Domicile Fixe, LST-Coöperatieven, Vereniging van mensen met een laag inkomen en kinderen, Ligue des Droits de l'Homme, Collectif Solidarité contre l'Exclusion, Forum Bruxellois de lutte contre la Pauvreté

Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), Kristelijke Werknemersbeweging (KWB), Vie Féminine (VF), Koepel van Christelijke Werknemersorganisaties (ACW), Kristelijke Arbeidersjongeren (KAJ), Conseil de la Jeunesse d'Expression Française, Conseil de la Jeunesse Catholique, Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), Socialistische Vooruitziende Vrouwen (SVV), Algemeen Verbond der Kristelijke Arbeidersvrouwenbeweging (KAV), Equipes Populaires (EP)

Lettre ouverte aux citoyens suite à l'agression au C.P.A.S. d'Ixelles

Comité de citoyens sans-emploi asbl, 148 Chaussée de Wavre, 1050 Ixelles, 0486-30.00.73 ; contact : André Sandra.

(1) le 16 mars 2001.

(2) NDLR : Au début de l'année 1999, Jean Lurquin, un jeune minimexé de 30 ans, s'est immolé par le feu dans les locaux du CPAS de Charleroi parce qu'il était au bout du rouleau.(Le Vif/ l'Express, 11.6.99)

Nous avons été mis au courant des événements qui ont eu lieu vendredi[1] au Centre Public d'Aide Sociale d'ixelles.

Nous tenons à adresser tous nos vœux de rétablissement à la personne qui a subi une agression.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons entendu les revendications des représentants du personnel d'Ixelles. La revendication d'une présence policière au sein du CPAS nous a particulièrement peinés. Nous pensons que c'est parce qu'ils sont sous le choc que cette proposition a été faite.

Car une présence policière au sein du CPAS signifierait que nous, bénéficiaires de l'aide sociale, sommes des citoyens dangereux qu'il faut surveiller, sans quoi nous commettrions des actes violents. Sommes nous obligés de subir cette forme de préjugés ? Parce qu'une personne doit-être jugée sur base de faits réels, devons nous être des suspects potentiels ?

Nous ne trouvons pas les mots les plus justes pour faire part de notre indignation par rapport à une augmentation des mesures de sécurité au sein des CPAS Nous ne sommes pas des chiens dangereux.
Depuis plusieurs années le comité de citoyens sans emploi tente sans succès d'attirer l'attention du conseil du CPAS sur les conditions déplorables d'accueil au CPAS d'Ixelles, aucune véritable mesure d'amélioration n'a été prise par les responsables politiques.
Le résultat est là, faudra-t-il des morts (qui se souvient de ce citoyen qui s'est immolé par le feu parce qu'un CPAS[2] n'avait pas été à l'écoute de ses problèmes ?) pour que le conseil entame les réformes de fond nécessaires afin que les utilisateurs du CPAS soient accueillis dignement et que les assistants sociaux puissent faire correctement leur travail dans une ambiance plus sereine ?

Le stress subi par les uns et les autres rend les relations entre demandeurs d'aide et assistants sociaux difficiles et mène malheureusement à des accidents regrettables qui auraient pu être évités si les autorités avaient pris leurs responsabilités.

Toutefois, nous sommes bien conscients que les CPAS se voient confier des missions toujours plus importantes sans que des moyens humains et financiers supplémentaires ne leur soit accordés. C'est pourquoi nous nous permettons d'inviter le Conseil de l'aide sociale et le personnel du CPAS d'Ixelles en particulier et des autres CPAS en général, ainsi que les autorités fédérales, à réfléchir avec nous à des propositions moins sécuritaires, mais destinées à améliorer la qualité du travail social qu'il leur est possible de réaliser. Et par conséquent de diminuer les tensions existantes au sein des CPAS urbains.

A tout le moins nous espérons que les autorités communales d'ixelles nous inviterons au groupe de réflexion sur le CPAS, dont « *Le Soir* » annonce la première réunion pour le lundi 19 mars.

Dernières nouvelles

A ce jour, toujours pas de réponse formelle à l'invitation lancée par le comité aux membres du CPAS de réfléchir ensemble avec le comité, mais les assistants sociaux ont de leur côté ont entamé une réflexion sur une série de

problèmes dont celui de l'engorgement de la salle d'attente.

Le samedi 18 avril a eu lieu l'inauguration du local du comité de citoyens sans-emploi au 148 Chaussée de Wavre, en présence de plusieurs conseillers communaux, de la présidente du CPAS Anne Herscovici et de l'échevin des affaires sociales. Le comité s'oriente vers une stratégie qui permette de soutenir les démarches des autorités communales dans la mesure où elle s'orienteraient vers une demande de moyens accrus venant du niveau fédéral.

Il faut évidemment aller plus loin en matière de revendications et de participation du comité, mais aussi laisser place aux contacts et donner du temps au temps à la nouvelle orientation qui sera donnée au CPAS par Anne Herscovici et la nouvelle majorité (?), et donc ne pas se cantonner dans une position purement conflictuelle.

Le comité prépare actuellement un journal sur la violence des CPAS.

148, chaussée de Wavre à1050 Bruxelles.
Permanences : mercredi de 19h à 21h et jeudi de 12h30 à 14h.

Contact : André Sandra, 0486-30.00.73

Nouveau comité de défense des citoyens à Bruxelles-Ville

Le Soir, 6 avril 2001.

Jocelyne Talon, ancienne allocataire sociale, se bat aujourd'hui pour soutenir les personnes rencontrant des difficultés relationnelles avec les CPAS et autres institutions publiques. (...)

Mère de cinq enfants, Jocelyne a dû faire appel au CPAS, suite à une sanction du tribunal du travail. Au fil de ses visites au CPAS et autres institutions publiques, Jocelyne s'est rendu compte de certains dysfonctionnements. Il y a peu, elle crée un comité de défense des citoyens de la Ville de Bruxelles. (...)

Il n'est pas rare que des dossiers soient égarés ou traînent un peu trop longtemps. « *J'entends beaucoup de gens se plaindre d'être considérés comme des profiteurs qui quémandent de l'aide.* » La froideur et le manque d'humanité sont parfois décriés. « *C'est d'autant plus dur à vivre pour des personnes qui sont déjà fragilisées* ».(...)

Multipliant les formations dans le domaine social, Jocelyne souhaite aujourd'hui faire profiter les autres de son parcours. « *J'ai dû me battre, souvent, et je veux transmettre mon expérience en me mettant bénévolement au service des autres* ».

Dernières nouvelles

D'ores et déjà le contact est établi avec d'autres comités de défense, notamment celui d'Ixelles. Le CPAS de Bruxelles-ville vient de mettre un local à la disposition du nouveau comité. Des permanences y sont assurées deux fois par semaine :

20, Place du Vieux Marché aux Grains à 1000 Bruxelles.
Permanences : lundi de 14h à 16h et vendredi de 10h à 12h.
Contact : Jocelyne Talon, 0476-39.11.86

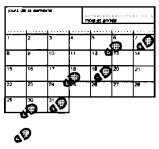

Impôts : la cerise (bleue) sur le gâteau

Numéro spécial de Contrastes, *mai 2001*

Déclaration d'impôts, extrait de rôle, réforme fiscale. Des mots qui tintent à nos oreilles chaque année à l'arrivée de la belle saison.

Payons-nous trop d'impôts ? C'est ce que la majorité des citoyens et des entreprises pensent. Et pourtant l'Etat ne s'enrichit pas sur notre dos puisqu'il est lui-même endetté. Mais alors, où file donc « notre argent » ? A quoi sert l'impôt et comment est-il redistribué ? C'est l'objet de la première partie de ce dossier.

La seconde partie est consacrée au projet de réforme fiscale concocté cet hiver par le Gouvernement arc-en-ciel à dominante bleue. Le stop fiscal pour tous, c'est la toile de fond de ce projet. Mais si tout le monde semble y gagner, certains auront de plus grosses parts de gâteau que d'autres. Mais au fait... d'où vient ce gâteau et qui va le payer ?

Au sommaire :

- Les fonctions de l'impôt (rendement, redistribution, incitation) ;
- Les types d'impôts (la T.V.A., un impôt juste ?) ;
- Comprendre un extrait de rôle (explication pédagogique) ;
- La réforme fiscale et ses axes principaux (crédit d'impôt, tranches d'imposition, fiscalité familiale) ;
- Les aspects non réformés de la fiscalité (taxation du patrimoine mobilier et immobilier, impôts des sociétés) ;
- Analyse critique de la réforme fiscale.

Avec la collaboration de Réginald Savage, attaché au Service d'étude du Ministère des Finances et Patrick Feltesse, Chercheur à la F.T.U.

Ce dossier de 16 pages est disponible à partir du 15 mai 2001 au prix de 50 FB l'exemplaire* (30 FB entre 20 et 49 exemplaires* et 20 FB pour 50 exemplaires* et plus.

A commander par courrier, par fax ou par Email au
Secrétariat des Equipes Populaires
Rue de Gembloux, 48
5002 Namur

Tél. 081-73.40.86, Fax. 081-74.28.33, Email : ceco@e-p.be

Ne payez rien maintenant. Votre commande sera accompagnée d'une facture.
Précisez votre nom & prénom, (association/ organisation), rue & numéro, code postal & localité.
Précisez le nombre d'exemplaires désiré.

(*) plus frais de port

Le PS propose de moderniser le minimex : 25 propositions concrètes

Ces propositions ont été rendues publiques au début du mois d'avril (Le Soir, 3 avril 2001, « Le minimex, outil d'intégration »)[1]. Le document complet[2] nous a été remis par Mr Yvan Mayeur, Président du CPAS de Bruxelles-Ville, qui nous a reçus le 12 avril dernier. Il nous a donné son point de vue sur les propositions contenues dans la plaquette publiée après le forum de l'année dernière (« CPAS : plus et mieux »). Pour cette nouvelle législature, il compte continuer à améliorer l'infrastructure des différentes antennes du CPAS de Bruxelles, et considère l'amélioration des conditions de travail des assistants sociaux comme une priorité. Il veut aussi permettre l'émergence d'une prise de parole collective et indépendante des usagers du CPAS. C'est pourquoi il a dès à présent apporté un soutien au nouveau comité de défense des citoyens de Bruxelles-Ville, en mettant un local à sa disposition (voir page 7).

Dans nos prochaines éditions, nous donnerons un écho des propositions des autres formations politiques démocratiques en ce qui concerne le fonctionnement des Centres publics d'aide sociale et l'attribution du minimex. En effet, à l'occasion du 25ème anniversaire des CPAS, le gouvernement prépare une révision de la loi organique de 1976.

***Institut Emile Vandervelde**, 13 Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles ; tél. 02-511.97.19, fax 02-513.20.19, E-mail : iev@ps.be ; note au bureau du Parti, avril 2001.*

(1) Article disponible sur demande au bureau du Collectif.

(2) Ce document (51 pp.) est également disponible au bureau du Collectif.

Le droit à l'aide sociale et le droit à un minimum de moyens d'existence sont deux outils indispensables pour permettre à chacun de « mener un vie conforme à la dignité humaine ». Ces droits fondamentaux qui sont inscrits dans des lois et dans la Constitution contribuent, après la sécurité sociale, à faire de notre société une des plus avancées sur le plan social.

Mise en œuvre par les Centres publics d'aide sociale, cette politique sociale doit évoluer pour mieux correspondre aux besoins des populations pauvres, exclues de la vie économique ou en situation de précarité. Les politiques d'aide sociale menées par les CPAS se sont donc développées et transformées ces dernières années. L'aide financière, si elle reste évidemment indispensable, n'est cependant pas le seul instrument de réinsertion des personnes les plus démunies dans notre société. La mise au travail, l'accompagnement socio-professionnel, l'aide à la recherche d'un emploi ou d'une formation, sont devenus des éléments importants du travail des assistants sociaux des CPAS, en particulier à l'attention des jeunes de 18 à 25 ans. Les socialistes ont contribué largement ces dernières années à permettre cette évolution.

Depuis le programme d'urgence pour une société plus solidaire au changement de dénomination des CPAS, les socialistes ont œuvré au développement de véritables actions sociales pour les plus pauvres.

Aujourd'hui le PS poursuit cet important travail en proposant 24 mesures concrètes pour améliorer encore cette action qui doit garantir à chacun son intégration dans notre société en fonction de ses capacités et en vue de son épanouissement et son émancipation personnelle. Dans une société en mutation économique, sociale et même culturelle, chacun doit pouvoir trouver sa place et contribuer à son développement. (...).

Ces 24 propositions se regroupent sous 4 axes essentiels : plus de justice et d'égalité dans l'octroi du minimex, l'utilisation du minimex comme outil d'intégration sociale et d'émancipation, une revalorisation du minimex, et une solidarité accrue dans la prise en charge des frais.

1. Pour plus de justice et d'égalité dans l'octroi du minimex

L'un des principes essentiels défendu à travers cette note est celui d'une égalité et d'une justice accrues entre les bénéficiaires du minimex. Il se décline comme suit :

- dans le but d'établir une égalité de traitement envers les citoyens de nationalité belge et ceux de nationalité étrangère, **octroi du minimex aux étrangers inscrits au registre de la population** ;

Voir la proposition de loi déposée le 17 mai 2000 par M. Yvan MAYEUR et Mme Magda DE MEYER en vue de modifier l'Article 1er de la loi du 7 août 1974, qui prévoit l'équivalence des taux et l'ouverture du droit au minimex pour les étrangers inscrits au registre de la population.

● **ouverture du taux « cohabitant » à tous les ménages de fait**, c'est-à-dire à toutes les personnes qui contribuent ensemble aux charges de la vie quotidienne ;

Proposition de modifier l'article 13 §1 de l'arrêté royal du 30 octobre 1974 (Voir Article 2 §2 de la loi du 7 août 1974) : constituent un ménage de fait *« toutes les personnes qui contribuent ensemble aux charges de la vie quotidienne »*.

● **suppression du taux « conjoint »**, celui-ci ne rencontrant plus la diversité de la réalité sociale ;

Il est nécessaire de permettre un examen individuel du droit pour chacun des conjoints et de leur accorder ainsi une égalité de traitement, par la suppression du taux « conjoint ». Cette modification, importante sur le plan des principes, n'a aucune influence sur la situation financière des ménages, ni au niveau de l'intervention de l'Etat.

● **adaptation du minimex à certaines réalités sociales** tel que le paiement d'une pension alimentaire, ou la co-parentalité ;

La notion d'« enfant à charge » doit être étendue au bénéficiaire du minimex qui doit payer une pension alimentaire. Dans ce cadre, il serait judicieux d'adjoindre au minimex isolé un complément équivalent au montant de la pension alimentaire plafonnée au minimex prévu pour la catégorie Isolé avec enfant(s) à charge. (...) Cette disposition devrait être limitée aux cas où la pension alimentaire est due en exécution d'une décision judiciaire. Les pensions dues à l'ex-cohabitant(e) ou à l'ex-conjoint(e) pourraient également faire l'objet de cette mesure (coût estimé : 84 millions).

● **instauration d'une plus grande égalité de traitement entre les enfants** en accordant une attention particulière aux familles monoparen-tales et par la mise en place de mesures en matière de pensions alimentaires ;

Il est indispensable d'objectiver le calcul de la pension alimentaire des enfants en tenant compte du coût théorique et du coût réel de l'enfant, ainsi que des contributions dues proportionnellement aux ressources :
- déterminer un montant au-deçà duquel onne pourrait descendre (...) ;
- créer et organiser, au sein du Ministère de la Justice, un Fonds de créances alimentaires (...) ;
- sans attendre la création de ce fonds, adapter rapidement le régime d'avances sur pensions alimentaires gérés par les CPAS (...).

● **prise en compte des revenus réels de la personne**, en ce inclus le remboursement d'un prêt hypothécaire, les revenus locatifs ou l'exonération d'une première tranche d'épargne ;

- ne pas tenir compte des prestations familiales auxquelles l'intéressé a droit (...) ;
- simplifier le mode de calcul de l'immunisation ;
- si la personne occupe le bien dont il est propriétaire, ne pas prendre en compte le revenu cadastral (...) ;
- si la personne loue son bien, tenir compte (...) du montant réel des revenus locatifs, exonéré d'un certain pourcentage représentant les frais (...) ;
- exonérer une première tranche d'épargne inférieure à 200.000 frs ;
- prendre en compte les revenus supérieurs à 200.000 frs de manière plus importante que dans la législation actuelle.

● **immunisation du minimex** contre toute saisie dans le cadre d'un règlement équitable des pensions alimentaires ;

Voir proposition de loi déposée le 16 mars 2001 par M.Yvan MAYEUR et Mme Colette BURGEON, modifiant l'article 1412 du Code Judiciaire en vue d'établir un montant minimum vital insaisissable pour toutes les rémunérations et les prestations sociales : rétablir un seuil d'insaisissabilité fixé au minimex dans le Code judiciaire. Ce même seuil d'insaisissabilité minimum s'appliquerait aux autres prestations sociales et aux

revenus du travail : aucune saisie ne pourrait être effectuée en deçà d'un montant équivalent au minimex. Cela doit être concrétisé par une modification de l'article 1412 du Code judiciaire.

● **instauration d'une norme de qualité** dans les services sociaux en vue d'un traitement égalitaire des demandes ;

Octroyer aux CPAS une subvention complémentaire par dossier (...) ;

2. Pour l'utilisation du minimex comme outil d'intégration sociale et d'émancipation

Quitter le statut de minimexé est, selon nous, l'un des objectifs fondamentaux à atteindre, en vue d'une réelle émancipation de la personne. C'est la raison pour laquelle le Parti Socialiste soutient :

● **l'octroi d'un minimex aux étudiants** ayant conclu un contrat d'intégration, tout en réaffirmant le principe selon lequel le C.P.A.S., et donc tout un chacun, ne doit pas financer les études de ceux dont les parents disposent des moyens pour subvenir à leurs besoins ;

Voir la proposition de loi déposée le 20 septembre 2000 par M. Yvan MAYEUR et M. Thierry GIET en vue de modifier ta loi du 7 août 1974, en vue d'octroyer un minimex aux étudiants âgés de 18 à 25 ans(...) ; la subvention de l'Etat devrait s'élever à 90% du minimex pendant toute la durée des études.

● **l'utilisation accrue du contrat d'intégration pour tous** ;

Afin de favoriser une (ré)insertion rapide, le contrat d'intégration doit être encouragé pour tous les bénéficiaires - quel que soit leur âge - durant les six premiers mois par une intervention majorée de l'Etat de 20% supplémentaires, soit 90%.

● **l'extension des conditions d'immunisation des revenus** afin d'encourager les efforts des personnes souhaitant s'insérer ;

Les revenus issus d'une formation doivent être ajoutés à la liste des montants immunisés cités dans l'article 5 §2 de la loi de 1974, et modifiée par l'article 12 de l'Arrêté Royal du 30 octobre 74. Une prime de formation, en effet, ne devait pas être comparée aux revenus issus d'un emploi à temps partiel (...)

● afin de faciliter l'installation des personnes sans domicile, l'**octroi d'une prime d'installation pouvant être payée de manière fractionnée** ;

Ouvrir la possibilité d'un octroi fractionné de la prime d'installation, de la mise en place d'une guidance budgétaire spécifique et prévoir des mesures complémentaires fédérales et régionales en vue de garantir le droit au logement.

● une plus juste proportionnalité entre le non-respect d'une obligation et l'instauration d'une sanction ;

La sanction de la suspension doit être remplacée par une diminution temporaire et partielle du minimex, de manière à ce qu'il y ait une plus juste proportionnalité entre le non respect de l'obligation et la sanction. Il y a lieu toutefois de fixer un montant minimum comprenant le loyer, les charges et la nourriture de la personne (...)

3. Pour une revalorisation du minimex

Un constat est posé : les minima sociaux se situent actuellement à un taux tel qu'ils permettent difficilement de mener une vie conforme à ta dignité humaine. C'est pourquoi le Parti Socialiste soutient les revendications syndicales visant à revaloriser les allocations sociales grâce à une liaison des montants de celles-ci au bien-être.

En effet, force est de constater que la non-adaptation des revenus de remplacement aux salaires réels engendre une diminution du pouvoir d'achat et un appauvrissement ; une indexation du montant des allocations octroyées en dehors de la sécurité sociale ne suffit pas.

Toute revalorisation du minimex doit s'accompagner d'une hausse significative du salaire minimum garanti, ainsi que d'une intervention majorée de l'Etat fédéral dans le remboursement du minimex.

L'augmentation du montant du minimex de 4% est une première avancée dont nous nous réjouissons mais elle ne doit pas faire oublier que les montants actuels du minimex demeurent insuffisants pour permettre aux personnes minimexées de mener une vie conforme à la dignité. C'est pourquoi le Parti Socialiste propose d'augmenter le minimex, moyennant une augmentation du taux de remboursement du minimex par l'Etat, ce qui devrait s'accompagner parallèlement d'un relèvement des bas salaires et des revenus de remplacement, en particulier des allocations d'attente pour les 18-21 ans.

> - Le Parti Socialiste soutient la proposition évoquée par le ministre Vande Lanotte dans « De Standaard » le 23 février 2001, d'augmenter les montants du minimex de 10%, et se réjouit de la décision déjà prise par le gouvernement d'une augmentation de 4% dès 2002 (...). Il est en outre indispensable que le remboursement par l'Etat soit augmenté en conséquence pour éviter de faire peser la charge de cette revalorisation du minimex sur les communes.
> - Augmentation des allocations d'attente pour le 18-21 ans aussi, afin de les porter au même montant que celui du minimex au taux correspondant à la situation de la personne.

4. Pour une solidarité accrue dans la prise en charge des frais

La présente note s'inscrit dans une optique visant à accroître la solidarité dans la prise en charge des frais liés au minimex. En effet, les Communes, au contraire des pouvoirs locaux des autres pays européens, supportent le paiement de l'aide sociale, un pourcentage du minimex (entre 50 et 35 % en fonction du nombre de bénéficiaires) et l'entièreté des frais administratifs inhérents à la gestion des dossier de minimex et d'aide sociale.

Afin d'instaurer une prise en charge plus solidaire des frais liés au minimex, plusieurs pistes sont avancées :

● Augmentation de 10 % de l'intervention de l'Etat fédéral dans le remboursement du minimex ;

● Intervention similaire de l'Etat pour les Belges et pour les personnes étrangères inscrites au Registre de la population ;

● Accroissement de l'implication des services publics de l'emploi auprès des personnes minimexées ;

> Au moment où les services d'interims privés manifestent leur intérêt pour la mise à l'emploi des personnes minimexées, il est indispensable que les services publics démontrent le même dynamisme à l'égard du public précarisé des CPAS. Les services publics de l'emploi doivent, au minimum, offrir aux personnes minimexées les mêmes services que ceux proposés aux autres demandeurs d'emploi.

● Encouragement à l'extension du contrat d'intégration à tous les nouveaux inscrits au minimex et ce, pendant 6 mois, avec une subvention majorée du Fédéral à 90% ;

● Intervention de l'Etat fédéral dans les frais liés au traitement des demandes ;

> Octroyer aux CPAS une subvention complémentaire par dossier en fonction de la charge de travail administratif et social sur base, non seulement de la proportion de personnes minimexées, mais également de la réalité sociale de la commune (...). Il apparaît nécessaire de prendre en compte les besoins suivants :
> - 1 travailleur social par 50 minimexés ;
> - 1 agent administratif pour 5 travailleurs sociaux.

● Octroi d'une avance sur le remboursement de la part de l'Etat fédéral.

> Des avances sur le remboursement devraient être accordées de manière automatique en fonction des chiffres de l'année précédente (...). En cas de retard de paiement, l'Etat fédéral se verrait contraint de payer un intérêt.

Une difficile transition au CPAS d'Anderlecht

Brigitte Poulet.

Au CPAS d'Anderlecht, les choses ne se passent pas bien. Lors des élections du 8 octobre 2000, la majorité en place (PS, SP, PRL-FDF, FN) a perdu les élections. Fin janvier 2001, des minimexés manifestaient, s'opposant à la future majorité (PRL-FDF,CVP, Ecolo, Agalev et Vlaams Blok) craignant qu'elle n'annule certaines aides financières.

A cette occasion, nous avons été contactés par le CDIM (Comité de Défense et d'Information des Minimexés) qui a déjà collaboré avec le Collectif à plusieurs occasions. Si nos délais de parution ne nous permettent pas d'être en phase avec l'action, au moins pouvons-nous relayer les points de vue des uns et des autres : minimexés et le présumé futur président. Nous leur avons donné la parole dans deux interviews.

Beaucoup d'incompréhension et de mésinformation... Nous laissons au lecteur le soin de se faire une opinion à partir de déclarations parfois très divergentes et nous souhaitons aux protagonistes une nécessaire reprise du dialogue. Les interviews ont été réalisées dans le courant du mois de mars. Voilà qu'à la veille de la mise en page de ce journal, nous apprenons que, suite au revirement de deux conseillers communaux, Mr Yves De Muijlder(Ecolo) ne sera finalement pas président. C'est Mr Rufin Grijp qui continuera à assumer cette fonction.

Nous décidons cependant de publier les deux interviews, non que nous ayons beaucoup de goût pour un mauvais feuilleton à relents politiciens, mais parce qu'elles illustrent deux façons de concevoir l'aide sociale. Et parce que, pratiquement, Mr Rufin Grijp, tout président qu'il est, va devoir composer avec la nouvelle majorité qui s'était prononcée en faveur du programme énoncé par Mr Yves De Muijlder.

1. Inquiétude des minimexés au CPAS d'Anderlecht

Une interview de Dalida Rigo et Mr Foubert du CDIM (Comité de Défense et d'Information des Minimexés)

● *La prochaine entrée en fonction de la nouvelle majorité au Conseil du CPAS et du nouveau président Mr De Muijlder (Ecolo) semble vous donner beaucoup d'inquiétude.*

Tout d'abord, nous sommes choqués parce que grâce aux votes du groupe politique de Mr De Muijlder, un représentant du Vlaams Blok, Mr De Roover, le bras droit de Mr J. Demol, a été élu au sein du CPAS. Ce représentant pourrait consulter n'importe quel dossier : dans les locaux actuels, les ordinateurs sont facilement accessibles à tous. La Commune avait promis un bâtiment où se ferait l'accueil des bénéficiaires, les entretiens avec les assistants sociaux, pour désengorger le bâtiment actuel, mais on ne parle plus de ce projet.

● *Je pensais davantage au différent qui vous a opposés à propos des aides complémentaires.*

Mr. De Muijlder, sera président à partir du 2/4. Avant les élections, il était d'accord pour les aides complémentaires. Un isolé perçoit 22.000 FB, il a un loyer de 13.000 FB, 4.000 FB de gaz et électricité, il doit encore acheter de quoi se nourrir, s'habiller, il doit payer ses déplacements, comment voulez-vous vivre avec ça ?

● *Yves de Muijlder ne dit pas que le minimex est suffisant.*

Le président encore actuellement en fonction accordait ponctuellement des aides de 2.000, 3.000, 4.000, en cas de besoin et il avait pris la décision d'octroyer 2.000 FB supplémentaires à tous les minimexés, voire plus dans les cas critiques. D'ailleurs, nous touchons cette somme depuis le mois de février.

Avant les élections, Mr De Muijlder était d'accord pour l'aide régulière supplémentaire de 2.000 FB et pour l'aide ponctuelle. Dans le

(1) Article 60 §7 de la loi sur les CPAS de 1976 : « Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales, le centre public d'aide sociale prend toutes dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide en agissant lui-même comme employeur (...). Par dérogation (...), les travailleurs engagés (...) peuvent être mis par ces centres à la disposition de communes, d'associations sans but lucratif ou d'intercommunales à but social. ».

cadre du Rapport sur la Pauvreté, il a même exigé plus de 8.000 FB comme complément mensuel pour pouvoir vivre dignement. Maintenant, il n'est plus d'accord pour rien. Il a voté pour au Conseil, avant le 8 octobre 2000. Il a reconfirmé sa position le 8 octobre. Après les élections, il y a une commission énergie qui a été votée. Le 23 novembre, le Conseil a décidé d'appliquer l'octroi à tous des 2.000 FB, dans le cadre de la crise de l'énergie ; et là, Mr De Muijlder a voté contre. Il a reconfirmé son vote négatif le 21 décembre.

● *Mais le montant de l'aide régulière n'est-il pas fixé au niveau fédéral ? Je doute que la commune ait le pouvoir de l'augmenter.*

Oui, l'illégalité, c'est toujours l'argument qu'on nous oppose. L'attribution d'une aide complémentaire doit être discutée au cas par cas. Eh bien, Mr Grijp a présenté le cas de chaque minimexé pour pouvoir octroyer ces 2.000 FB, donc, ce n'est pas illégal.
Maintenant, si on enlève ça du jour au lendemain, ça fait une énorme différence. 2.000 FB, ça paraît peu, mais sur un budget de 22.000 FB ! Il faut voir comment vivent certains minimexés ! On croit toujours que les minimexés ont droit à des appartements sociaux, il n'y en a que 30% qui y ont droit.

● *Yves De Muijlder justifie son refus en proposant une autre affectation du budget : des mesures d'aide pour sortir de la pauvreté plutôt qu'une distribution qui ne risque pas de changer fondamentalement la situation des gens.*

C'est utopiste. Ce monsieur voudrait remettre tout le monde au travail. Malheureusement, il y a des personnes qu'on ne pourra jamais remettre au travail. A Anderlecht, nous avons 1.500 minimexés et 1.500 dossiers de personnes qui perçoivent l'une ou l'autre forme d'aide sociale. Sur la totalité, il y a peut-être 10% de personnes qu'on pourrait remettre au travail. Les minimexés sont des handicapés, des pensionnés de plus de 60 ans, des jeunes complètement déstructurés... Bien souvent, il y a des problèmes d'alcool et de drogue.

● *Ils ne peuvent pas travailler tout de suite, mais avec de l'aide, du temps, un certain nombre d'entre eux peuvent se réinsérer...*

Il n'y a pas de budget. Au niveau communal, aucun budget n'est prévu pour une réinsertion sociale.

● *Mr De Muijlder voulait en créer un de cette manière. Ces 2.000 FB cumulés, ça représente combien ?*

36 millions. Que voulez-vous faire avec ça ? Combien de personnes va-t-il remettre au travail ?
Il y a déjà un service de réinsertion professionnelle au CPAS : la remise au travail par les articles 60 et 61[1]. Ça fonctionne plus ou moins bien. Le gros problème, c'est le patronat. Si vous n'avez pas de patrons prêts à engager des personnes émargeant au CPAS, comment voulez-vous leur trouver un boulot ?

● *Connaissez-vous les projets d'insertion dont parle Mr De Muijlder ?*

Si on a la chance d'être remis au boulot dans le cadre des articles 60 et 61, c'est bien : on a un contrat de travail normal, avec un salaire minimum, la couverture des droits sociaux (cotisation pour la pension etc) avec, à l'issue, la possibilité de quitter le statut de minimexé. Mais je vous disais qu'ils ont du mal de trouver des patrons et de toute façon, il ne faut pas se leurrer, quand un contrat 60 ou 61 est terminé, que font les sociétés ? Même si la personne travaille bien, elles la mettent au chômage et elles reprennent un autre « article 60 » : le CPAS intervient pour une partie de l'argent et le patron a des réductions de charges sociales.

Mais ce dont on ne veut pas du tout, c'est du travail intérimaire. Et on sait que maintenant, la nouvelle majorité est uniquement en pourparlers avec des agences d'intérim. Travailler comme intérimaire, qu'est-ce que ça va rapporter au minimexé ? Ce qu'il va gagner en intérim va être déduit de son allocation CPAS. Ce ne sera plus un contrat en tant que tel comme avec l'article 60, mais ça devient du travail obligatoire, de l'esclavagisme en quelque sorte. Si les personnes refusent le boulot, le minimex est supprimé !

Autre chose : il semble que le CPAS, avec l'assentiment de la famille Ecolo et donc du nouveau président, veut aussi promouvoir le système du colis alimentaire. Mais ici à Anderlecht, il n'y a toujours pas de budget pour ces dits colis. Il faut savoir aussi que la Banque Alimentaire n'arrive déjà pas à approvisionner suffisamment les ASBL d'Anderlecht qui distribuent des colis.

● *On pourrait critiquer aussi le principe du colis, qui vous oblige à manger ce qu'il y a et vous empêche de choisir votre nourriture.*

Il faut savoir que parfois les denrées sont périmées. Et puis, ça fait penser aux tickets de ravitaillement et soupe populaire. Mais

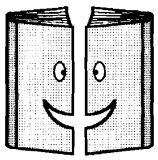

attention, c'est là qu'on va arriver. Ce qui se passe à Anderlecht, c'est qu'il y a des politiciens (Simonet et toute sa bande) qui essaient de mettre un conseil CPAS de droite et que les Ecolos adhèrent à ça.

● *Vous discutez avec le Conseil ?*

C'est difficile. On a l'impression que tout est déjà décidé dans la nouvelle majorité. Alors quand on discute, ça ressemble à un dialogue de sourds. Nous essayons de résister. Nous ne sommes pas seuls, il y a le Comité des minimexés, il y a le comité de Cureghem, le Front des SDF.

● *Dans le cadre des projets de réinsertion, n'est-il pas aussi question de formations ?*

Il y a des formations au sein du CPAS, mais ça ne donne rien. Les gens sont inaptes à pouvoir continuer. Pour se faire engager quelque part, au minimum, il faut être bilingue. Il n'y a pas de formations en langues. Les minimexés n'ont pas accès aux formations en langues de l'ORBEM. En plus, on demande x années d'expérience, sans être trop âgé...

● *Le mot de la fin ?*

Eh bien, nous, au CDIM, on maintient que les montants des minimex et équivalents ne suffisent absolument pas pour vivre dans la dignité et on ne veut pas qu'on nous supprime ce petit ballon d'oxygène que Mr Grijp nous a accordé. C'est vital !

2. La position de la nouvelle majorité : de la gestion de la pauvreté à un projet de lutte contre la pauvreté

Une interview de Yves De Muijlder.

● *Il semble que le courant ne passe pas bien entre certains minimexés, représentés par le CDIM, et vous. En résumé ils vous accusent de refuser aux minimexés l'aide ponctuelle et une aide supplémentaire de 2.000 FB qui avait été votée, y compris par vous, avant les élections.*

Il y a confusion entre deux choses bien différentes. La première : il y a à peu près un an, on a voté la proposition qui avait été faite dans le Rapport sur la Pauvreté : c'est-à-dire le principe d'une somme supplémentaire de 15.000.000 FB pour pouvoir accorder plus facilement les aides ponctuelles complémentaires. Cette somme représente 2.000 FB en moyenne pour la moitié des minimexés. Mais en fait, on accordera 500 FB à l'un, 0 FB à l'autre et 10.000 FB au troisième, selon les situations. Cette somme de 15.000.000 FB a été budgétisée et n'est pas du tout remise en cause.

J'en viens à la deuxième chose : la confusion se fait avec une proposition de l'actuel président, Mr Grijp, pour une aide de 2.000 FB à tous les bénéficiaires du minimex ou d'une aide sociale. D'abord, cette mesure n'est pas légale et ensuite, philosophiquement, je ne suis pas d'accord, même si je comprends que les minima sociaux sont trop faibles ; on se bat au niveau fédéral pour qu'ils soient augmentés.

Il faut savoir que la dotation communale au CPAS est limitée. Cette aide, évaluée alors à 35 millions FB, a été prônée après les élections. Avec un budget limité, on doit choisir. Et on préfère avoir une politique dynamique en augmentant l'effectif des assistants sociaux, le nombre de locaux, pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions, en améliorant l'accueil, en stimulant l'insertion socio-professionnelle, notamment par l'aspect formation, en instaurant une meilleure guidance, en recherchant des synergies avec les associations. On veut donc privilégier une véritable lutte contre la pauvreté. Donner 2.000 FB à chaque ménage, même si ça aide à supporter un peu mieux la pauvreté, ça ne lutte pas contre les causes de la pauvreté.

Pour s'en sortir légalement, Mr Grijp a fait examiner chaque cas, jusqu'à 500 par heure, en accordant quelques secondes à chacun. Les ménages reçoivent 2.000 FB plus 1.000 FB par enfant à charge. Ceci va coûter 40 ou 50 millions de FB, et ça risque d'hypothéquer nos projets.

● *Donc, ce système est déjà d'application ?*

Tout à fait, les bénéficiaires ont été avertis par lettre il y a quelques mois. Le CPAS a commencé à payer, il était obligé. C'est une mesure scandaleuse : très populaire mais qui freine la possibilité pour les gens de s'en sortir vraiment. Mais nous pouvons difficilement y échapper, et juridiquement, et moralement : ce qui a été promis aux bénéficiaires ne peut pas leur être enlevé comme ça.

● *N'y a-t-il pas dans votre CPAS une majorité de gens soit trop âgés, soit handicapés, déstructurés, qui auraient des problèmes d'alcoolisme, de drogue et qu'il serait très difficile de remettre au travail ?*

Je le répète, pour ceux qui en ont vraiment

besoin, il existe des aides complémentaires. Mais je ne peux pas croire que la majorité des minimexés soient des gens irrécupérables et dans des situations telles qu'ils ne peuvent pas s'en sortir. D'autant plus ces dernières années où leur nombre a crû très fort, en parallèle à l'aggravation de la pauvreté. Justement, si on augmente le nombre d'assistants sociaux pour leur permettre de faire réellement leur travail, il y a des gens qui vont s'en sortir très bien. Il y a des tas de demandes d'« article 60 » qui ne sont pas assurées à Anderlecht.

● *Des demandes de la part des patrons ?*

Non, de la part des minimexés.

● *Il faudrait aussi engager des gens qui recrutent des employeurs ?*

Oui, bien sûr, puisque maintenant, l'article 60 peut être ouvert au privé. Il faut tenir compte du fait que l'article 60, ce n'est pas la panacée si on n'a pas l'aspect formation avec. Il faut des gens qui accompagnent, pour garantir l'aspect formation.

Il ne s'agit pas seulement de trouver un travail provisoire aux gens, il faut leur donner des armes pour en retrouver un par eux-mêmes ensuite. Pour cela, la nouvelle loi est mieux qu'avant. Elle permet de ne pas être limités à la récupération des droits sociaux. Avant, la personne travaillait jusqu'à ce qu'elle ait récupéré les droits au chômage, puis c'était fini. Maintenant, elle peut continuer.

● *Mais est-ce que le patron n'est pas tenté de reprendre un autre « article 60 » pour les avantages qui sont liés à ce genre de contrat ?*

Peut-être, mais c'est moins systématique qu'avant. Il y a un délai. La loi n'est pas parfaite, mais elle est mieux qu'avant.
Prenons aussi les contrats d'insertion des jeunes : ici, ils ne sont pas du tout respectés. On donne le minimex aux jeunes mais on ne fait pas de contrat avec eux. Parce que les assistants sociaux n'ont pas le temps. Dans les CPAS où ils le font, on voit que les gens s'en sortent plus vite. La loi l'impose, mais, pour ça, il faut du personnel, des locaux...

Il faut voir la violence des salles d'accueil. Les gens sont mal reçus parce qu'il n'y a pas de temps, qu'il n'y a pas de place... Où est la dignité des personnes là-dedans, et des assistants sociaux et des bénéficiaires ? On a à Anderlecht le record du nombre d'assistants sociaux, vers le bas. Ils ont 350 dossiers par personne à peu près. En théorie, ça devrait être 100 maximum.

En plus ils travaillent dans des petits boxes, on entend tout d'un box à l'autre. Travaillant dans des conditions pareilles, ils tombent souvent malades ; donc, au lieu de 13, ils sont souvent moins. On a un cadre plus grand que 13 mais on n'arrive pas à engager, tant est mauvaise la réputation du CPAS. C'est un cercle vicieux. Il faut casser ça. Tout de suite ! Ma priorité, c'est de faire des antennes dans les quartiers. Ça augmente les locaux et ça permet aux assistants sociaux d'être plus proches des gens dont ils s'occupent.

● *En ce qui concerne l'insertion professionnelle, vous seriez en train de mener des discussions avec des agences d'intérim.*

Je n'ai jamais rencontré une agence d'intérim.

● *En tous les cas, il est question que les agences d'intérim proposent du travail aux minimexés. Et ceux-ci n'en sont pas très heureux, dénonçant l'absence de vrais contrats, tels qu'ils en ont avec l'article 60, et le fait que ce qu'ils gagneraient serait déduit de l'allocation du CPAS.*

C'est un projet régional, je crois. Je ne peux pas en parler parce que je n'en connais ni les conditions ni les modalités.

● *Donc, quand vous parlez de réinsertion professionnelle, vous parlez des articles 60 et 61 ?*

60. Le 61 est devenu obsolète puisque maintenant, les privés aussi peuvent engager dans le cadre de l'article 60. Attention, je ne suis pas un fanatique de l'article 60. Si c'est pour fournir du travail moins cher à un employeur, c'est « *niet !* ». Il faut un projet avec l'employeur.

● *Qu'est-ce qui existe au niveau formation dans la commune ?*

Par exemple, une entreprise de rénovation qui dépend de l'Union des locataires : ils engagent des « articles 60 », avec un encadrement et les gens se forment en travaillant. Ils apprennent un métier : maçon, plâtrier... c'est ça la formation.

● *Chacun sait que le bilinguisme est souvent exigé si on veut travailler à Bruxelles. Comment apprendre le néerlandais si on est un minimexé à Anderlecht ?*

Il y a plein de formations organisées par la Commune et qui sont gratuites. Il y a des écoles avec des cours du soir gratuits. Les formations de l'Orbem sont aussi accessibles. Attention, la formation, ce n'est pas non plus la panacée universelle : si on fait faire des formations aux

gens, tout le temps, et que ça ne débouche jamais sur rien, c'est aussi désespérant.

● *Il semble qu'il y ait un problème d'information. Les usagers du CPAS paraissent ne pas être au courant des possibilités qui leur sont offertes.*

Il y a certainement un problème d'information. Et ceux qui nous ont précédé n'ont rien mis en place à ce niveau.

● *Le CDIM reproche à votre famille politique d'avoir facilité l'entrée d'un conseiller Vlaams Blok dans la future majorité du CPAS ; conseiller qui, de plus, étant donné la configuration des locaux, pourrait avoir accès aux dossiers des bénéficiaires.*

En fait, c'est la nouvelle majorité tout entière qui porte une part de la responsabilité de l'entrée de ce Vlaams Blok au Conseil.
Le mécanisme des élections est un peu long à expliquer ici... On peut résumer en parlant d'une erreur de calcul et de méconnaissance de la loi du CPAS. En pratique, il n'y aura pas de conséquences : il est seul au conseil, il ne sera dans aucun comité, il n'a accès à rien. Aucun conseiller CPAS ne peut entrer dans les bureaux sans être accompagné du secrétaire ou du président, c'est la loi. Mais, attention, je ne veux pas minimiser, la présence d'un conseiller Vlaams Blok au CPAS est symboliquement grave. Il ne faut pas la banaliser. Et si ce type tient le moindre propos raciste ou autre, j'ai le droit de le mettre au PV et de porter plainte au Centre d'égalité des chances et je ne manquerai pas de le faire.

Alors qu'il n'y a jamais eu de politique sociale dans la Commune, qu'elle est sinistrée socialement, que les associations détestent le CPAS, je déplore l'incompréhension que nous rencontrons, notamment auprès du CDIM : il y a une équipe qui veut changer tout ça, travailler avec les associations etc., miser sur le moyen terme et pas sur le court terme, et ils ne le comprennent pas.

● *Est-ce que le CPAS d'Anderlecht projette d'avoir recours au système du colis alimentaire ?*

Je n'ai jamais encouragé ça et il n'y a jamais eu de débat là-dessus au CPAS. Ecolo est contre le principe. Maintenant il faut nuancer : des colis alimentaires peuvent être nécessaires dans certains cas, dans l'urgence... Mais, je ne pense pas du tout que ça doive remplacer l'aide sociale. C'est une idée qui vient de Vande Lanotte (parti de la majorité actuelle de notre CPAS) et qui concerne les demandeurs d'asile. Si la loi fédérale nous impose d'appliquer ce

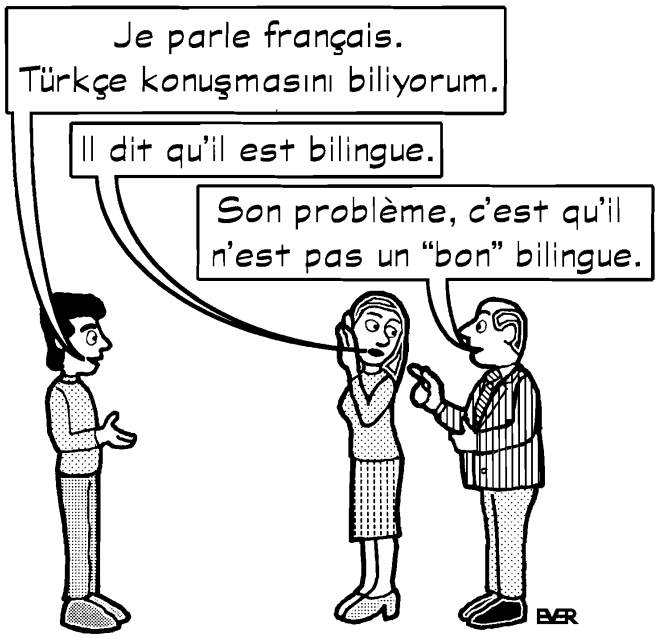

système avec eux, nous le ferons, mais ce n'est pas notre choix.

● *Le mot de la fin ?*

Je voudrais encore dire un mot d'un projet important. Avec Mustapha Akouz, on a fait un rapport sur la pauvreté à Anderlecht, et puis, on a fait un forum sur l'état de la pauvreté. Dalida Rigo était l'une des intervenantes, elle a participé à tous les travaux. Ensuite, nous avons créé un Observatoire permanent de la pauvreté pour lequel je viens d'engager un chercheur. Des rapports seront faits chaque année, dans une dynamique de collaboration et de synergie avec les associations. On entame également une recherche pour laquelle on a eu des crédits régionaux pour standardiser la récolte des données de la région Bruxelloise pour pouvoir comparer les quartiers entre eux. On a formé un comité de suivi : 6 ou 7 personnes, usagers ou représentants d'associations. Dalida fait partie de ce comité.

L'important c'est qu'on ait un but, car jusqu'à présent le CPAS n'a jamais eu pour but de lutter contre la pauvreté. Il a été un gestionnaire de l'aide obligatoire. C'était l'option d'appliquer la loi à minima. Nous, on voudrait faire l'inverse : la loi sur les CPAS est une bonne loi, appliquons-la au mieux, de façon à faire régresser la pauvreté sur la commune.

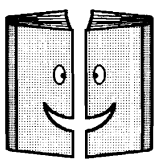

Comité de soutien aux inculpés des Collectifs Contre les Expulsions, c/o Section de Bxl de la LDH, rue de Londres, 15 - 1050 Bxl. Tél. 02-511.45.41 (répondeur), E-Mail : comitedesoutien @collectifs.net

Appel du comité de soutien aux inculpés des collectifs contre les expulsions

La répression des mouvements sociaux se poursuit. Des procédures judiciaires sont en cours d'instruction et visent des membres des Collectifs Contre les Expulsions. Sans doute avez-vous été informé(e) du procès qui avait abouti il y a peu à l'incarcération de Pascal Marchand, et qui doit manifestement être perçu comme un ballon d'essai.

Un Comité de soutien aux personnes inculpées s'est créé, et nous vous invitons à vous y associer.

De façon très pratique, nous vous proposons de signer un Appel, que vous trouvez ci-joint, et de diffuser cet appel par tous les moyens à votre disposition. Si vous souhaitez participer plus activement au comité de soutien, n'hésitez pas à nous contacter, et nous vous inviterons à la prochaine réunion. L'Appel est disponible en néerlandais également, sur simple demande.

Cet Appel a été présenté à la presse le lundi 23 avril 2001. La liste des signataires de l'Appel sera mise à jour régulièrement sur le site www.collectifs.net/comitedesoutien sur lequel se trouve le texte de l'Appel.

APPEL

Pour s'être opposée à son expulsion, Semira Adamu a été étouffée à mort le 22 septembre 1998. Pour avoir demandé asile à la Belgique, 74 Roms ont été piégés à Gand et déportés collectivement le 4 octobre 1999. Aujourd'hui encore, des demandeurs et demandeuses d'asile et des sans papiers sont quotidiennement incarcérés et expulsés dans la violence. C'est pour avoir participé à des actions non violentes visant à dénoncer et à entraver cette « politique », que 18 membres et sympathisants du Collectif Contre les Expulsions ont à répondre aujourd'hui d'un total de 22 chefs d'inculpation.

Les étrangers sans papiers sont traités en criminels. Par ces inculpations, on fait de même avec ceux qui les soutiennent

Après l'assassinat de Semira Adamu, le ministre de l'Intérieur avait désigné le Collectif Contre les Expulsions comme véritable responsable du crime. Au moment où va enfin être annoncé le procès des gendarmes au coussin (mais non de ceux à qui ils obéissaient), l'inculpation des résistants à la politique dont est morte Semira signifie-t-elle que sera renouvelée cette accusation obscène ? En tout état de cause, la procédure judiciaire engagée contre le Collectif est un exemple de procès politique à peine déguisé. Elle vise, en le criminalisant, à discréditer le mouvement contre les centres fermés et la politique d'expulsion des sans papiers, banalisant du même coup l'arbitraire administratif et la brutalité policière.

Nous affirmons notre solidarité avec l'action du Collectif. Nous refusons une « politique de l'immigration » qui se traduit par l'enfermement et les expulsions. Nous dénonçons la réalité d'une Europe forteresse. En conséquence, nous demandons l'arrêt des poursuites contre les militants anti-expulsion, la vérité sur la mort de Semira Adamu et la condamnation de ceux qui en portent la responsabilité politique et policière. Dans un contexte de criminalisation croissante des mouvements sociaux, nous rappelons que la contestation politique est un droit fondamental.

Signez l'Appel

En précisant votre nom, prénom, fonction/organisation,adresse, mail, et renvoyez-le de préférence par mail : comitedesoutien@collectifs.net ; site : http://www.collectifs.net/comitedesoutien ; ou par courrier c/o Section de Bxl de la LDH, rue de Londres, 15 - 1050 Bruxelles.

Convergence contre la pauvreté ?

***Hugues Le Paige**, RTBF radio, Matin première, La chronique, Pensées multiples, jeudi 5 avril 2001.*

Les années 70 avaient vu échouer le « communisme à visage humain », les années 2000 seront-elles marquées par l'échec de toute tentative de « mondialisation à visage humain » ? La question mérite réflexion.

Dans son très beau film que vous avez peut-être vu sur la RTBF ou sur Arte, « *Le profit et rien d'autre* », Raoul Peck, le réalisateur haïtien répond catégoriquement : le capitalisme triomphant est inamendable. Et s'il fait appel à quelques économistes non conformistes pour étayer son propos, il évoque surtout la réalité de son pays qui compte parmi les plus pauvres du monde.

Mais aujourd'hui la pauvreté est aussi l'affaire des pays industrialisés et parfois même des plus puissants. Sait-on, par exemple, que le taux de pauvreté chez les enfants dépasse les 20 % aux Etats-Unis ? Ou qu'en Angleterre les inégalités ont augmenté d'un tiers en moins de dix ans ? De nombreux pays riches enregistrent de très mauvais résultats en matière de lutte contre la pauvreté. Les études et les chiffres du Programme des Nations Unies pour le développement nous le rappellent régulièrement.

De même on a constaté que dans la plupart des cas, l'augmentation de la croissance et les bons résultats récents de l'économie européenne n'ont pas fait régresser la pauvreté et les inégalités. Comment lutter contre cette tendance lourde du capitalisme qui veut que les profits se concentrent toujours dans une partie limitée de la population ?

La lutte contre la pauvreté est avant tout une question politique. Les gouvernements européens peuvent-ils - et veulent-ils - véritablement mener ce combat ? Récem-ment, le président français du « *Comité Pauvreté et Politique* » proposait à l'Europe de mettre en place un nouveau critère de convergence aux termes duquel les Quinze s'engageraient à réduite leur taux de pauvreté.

Le traité de Maastricht prévoit cinq critères de convergence contraignants et sévèrement contrôlés par les instances européennes : ils sont tous économiques, financiers ou monétaires. Pourquoi, effectivement, ne pas y joindre un critère, tout aussi contraignant, mais social cette fois ? Proposition naïve ? Sans doute, mais les gouvernements qui affirment la nécessité d'une Europe sociale trouveraient là une belle manière de faire coïncider leurs discours et leurs actes.

Et pourquoi la Belgique ne prendrait-elle pas une initiative dans ce sens pour marquer sa prochaine présidence européenne ?

A lire... à débattre

Rapport 2000 sur l'état de la pauvreté en région de Bruxelles-Capitale

Observatoire de la Santé, Commission Communautaire Commune, 183 avenue Louise, 1050 Bruxelles ; Annette Perdaens, tél. : 02.502.60.01, fax : 02.502.59.05, E-mail : <aperdaens@ccc.irisnet.be>. Edition en néerlandais : <troesems@ggc.irisnet.be>.

La publication d'un « Rapport annuel sur l'état de la pauvreté en région de Bruxelles-Capitale » correspond à une ordonnance du parlement Bruxellois, datant de 1991. Depuis 1999, c'est l'Observatoire de la santé qui est chargé de la réalisation du rapport.

Nous publions ci-dessous la présentation résumée du rapport[1], qui ne reprend pas tous les chiffres, graphiques et données reprises CPAS par CPAS, notamment. Nous recommandons à toutes les personnes et organisations travaillant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté dans la région de Bruxelles-Capitale, que ce soit comme travailleur social, travailleur de la santé, animateur, ou membre d'un groupe de pression, de se procurer l'intégralité de ce rapport qui constitue une mine de renseignements utiles pour améliorer la lutte contre la pauvreté (voir ci-contre). Que toute l'équipe qui a travaillé à la rédaction de ce rapport et à la compilation des données disponibles en soit remerciée.

Ce rapport fera l'objet d'une table ronde le 10 mai prochain ; ses recommandations seront présentées et discutées au parlement Bruxellois à la fin du mois de mai.

Une nouvelle ordonnance a été publiée en 2000 ; elle précise de façon plus pointue le contenu et la forme que devra avoir le rapport à partir de l'an prochain. Hormis la publication du rapport, l'Observatoire de la santé compte aussi développer de manière plus approfondie certains thèmes.

(1) : voir p 4 à 9 du rapport.

L'Observatoire de la Santé est chargé par le Collège réuni de l'élaboration des rapports annuels sur l'état de la pauvreté en région bruxelloise. Le rapport 1999 (analyse des données 1998) se limitait à l'analyse des fichiers signalétiques des CPAS bruxellois.

Ce septième rapport (2000) comporte quatre parties : une partie quantitative qui tente de chiffrer l'évolution et l'état de la pauvreté, l'évaluation de recommandations qui ont été formulées par l'Assemblée réunie en 1998, l'expression des personnes vivant fa pauvreté et un résumé des publications scientifiques et de la littérature « grise » au sujet de la pauvreté au sein de la Région de Bruxelles-Capitale[2].

(2) : L'Observatoire de la Santé a réalisé une synthèse des publications intéressantes, éditées ces dernières années, en matière de pauvreté en région bruxelloise.

1. Les indicateurs de pauvreté

Le chapitre statistique débute par une description de la structure spatiale de la Région de Bruxelles-Capitale. La dualité entre riches et pauvres est très grande et très nettement présente dans la structure spatiale de la région, ce qui peut être expliqué par le processus de suburbanisation. Celle-ci n'a pas seulement amené une dualité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, mais elle a aussi conduit à l'appauvrissement de toute la région par rapport au reste du pays.

On constate que les revenus des habitants de la Région ont régressé entre 1991 et 1997 en comparaison avec la Flandre et la Wallonie.

L'analyse des fichiers signalétiques des CPAS révèlent que pour la première fois en dix ans, le nombre de bénéficiaires du minimex a diminué dans la région et les écarts entre les communes de la première et de la deuxième ceinture n'ont plus augmenté. La proportion de la population ayant droit à un minimex ou à son équivalent stagne depuis 1995. Le nombre de réfugiés reconnus et de demandeurs d'asile parmi les ayants droit s'est stabilisé depuis 1997 aux environs de 2000 pour chacune de ces catégories.

Si l'on tient compte des personnes à charge, 3,5 % de la population bruxelloise dépend d'un minimex ou de son équivalent.

Les trois quarts des ayants droit sont des isolés, avec enfants ou non. De plus en plus de ménages avec enfants, et surtout avec beaucoup d'enfants, ont dû recourir au minimex. La diminution du nombre de bénéficiaires du minimex s'explique surtout par la diminution du nombre de jeunes qui dépendent de l'aide sociale.

Néanmoins, le nombre de personnes percevant en 1999 une aide financière du CPAS a

augmenté, ainsi que le nombre de nouveaux dossiers en vue de l'obtention d'un (équivalent)-minimex. Le minimex complémentaire à un autre revenu, gagne en importance.

Les mesures en faveur de l'emploi se sont accentuées, mais n'ont pas toujours l'effet escompté. Les CPAS qui ont moins de bénéficiaires semblent avoir plus de possibilités de les mettre en application.

Les indicateurs globaux qui fournissent des informations sur la situation bruxelloise présentent depuis 1998 une évolution positive : la population globale augmente, le nombre de titulaires du minimex se stabilise, les chiffres du chômage diminuent. Mais il faut éviter d'en tirer des conclusions par trop positives. Ces évolutions cachent encore une grande dualité : le nombre d'exclus, des chômeurs de longue durée et des jeunes chômeurs a continué à augmenter. (...)

2. Recommandation par rapport aux missions des CPAS

« Une aide financière doit être consacrée à l'amélioration des conditions de travail des assistants sociaux dans les CPAS, notamment à travers des recrutements additionnels d'agents contractuels subventionnés, mais aussi en matière de formation, de supervision et de tout ce qui contribue à l'amélioration qualitative du service qu'ils rendent ».

Plusieurs CPAS ont nettement amélioré les conditions matérielles de travail des assistants sociaux et sont attentifs à leurs besoins en matière de formation et/ou de supervision. La majorité des CPAS a engagé de nouveaux travailleurs. L'organisation par « antennes » a un effet favorable tant sur les relations avec les personnes aidées que sur le travail en réseau.

Le travail administratif peut être réparti, notamment grâce à l'informatique. L'amélioration des conditions de travail des assistants sociaux a des répercussions directes sur la qualité de la relation avec l'usager.
Entre-temps, les missions des travailleurs sociaux ne cessent de s'étendre.

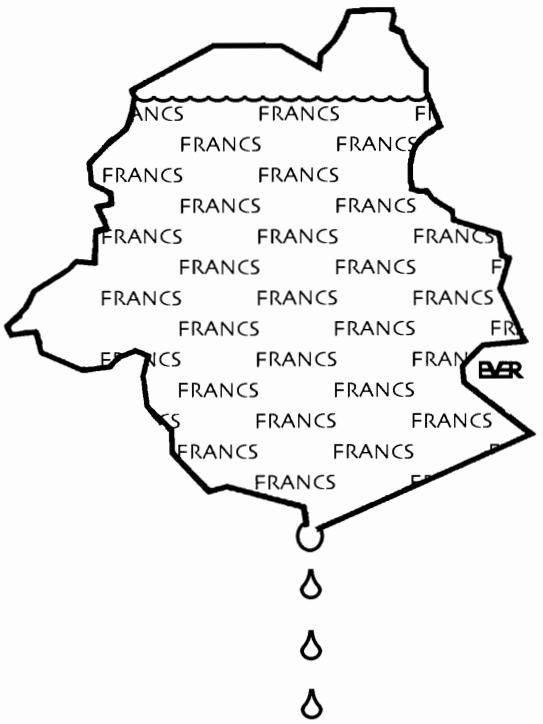

Il reste néanmoins que peu de travail d'équipe est réalisé autour de la notion d'aide, que des lieux de parole, de débats et de confrontation des pratiques entre CPAS bruxellois font toujours défaut. Là où il existe des coordinations sociales organisées ou non par le CPAS, les collaborations et les pratiques de réseaux se mettent en place.

Le dialogue des travailleurs avec les responsables politiques locaux fait souvent défaut sauf exceptions. Le dialogue des usagers avec les travailleurs sociaux connaît quelques ouvertures. Quant au dialogue entre les décideurs et les usagers, quelques tentatives existent mais elles sont débutantes et souvent conflictuelles.

Propositions

(...) L'allégement des procédures administratives, la simplification des textes légaux, la rationalisation des dispositifs d'insertion, la diminution du nombre de dossiers par assistant social ou la répartition des tâches entre administratifs et assistants sociaux, le renforcement des équipes, une réévaluation des fonctions des assistants sociaux, l'humanisation de leurs conditions de travail, leur participation à des formations, supervisions,(...) sont des objectifs prioritaires pour améliorer l'efficacité du travail social et le dialogue avec l'usager.

(...) La création d'un observatoire européen qui collecte, traite et diffuse l'ensemble des

informations sur les pratiques professionnelles et les conditions de travail serait un outil utile.

Les usagers demandent des débats publics, des brochures d'information en langage accessible, un guide des aides octroyées par chaque CPAS, l'ouverture de lieux de dialogue entre tous les acteurs. (...)

3. Recommandation par rapport à l'accès aux soins de santé

« On veillera particulièrement à la coopération renforcée entre services de santé mentale et centres d'action sociale ».

Différents types de partenariats sont utilisés par les services de santé mentale et les services sociaux privés, en fonction de leur histoire propre, de leurs méthodes de travail ou de leurs affinités, qu'elles soient personnelles ou organisées au niveau des services.

(...) Les pratiques de travail de partenariat sont parfois bien ancrées dans certains services et inexistantes dans d'autres et ne sont pas toujours en relation avec les obligations légales. Le secteur des services sociaux en a une plus longue pratique que les services de santé mentale. (...) Des effets pervers sont relevés lorsque des partenariats sont imposés : perte de temps, déstructuration du travail de collaboration, démotivation des travailleurs, éparpillement des objectifs et des moyens financiers, perte de proximité pour les usagers, etc.(...)

Dans les communes où il existe une coordination sociale locale, les relations de travail sont constantes entre les secteurs sociaux et de la santé. Dans 4 communes bruxelloises, il n'existerait pas de coordination sociale.

De manière générale, il apparaît que la logique sectorielle domine encore le paysage bruxellois. (...)

Propositions

Inciter les services de santé mentale à développer les pratiques de partenariat et étendre les relations de partenariats à d'autres secteurs (services d'aides à domicile, services d'aide aux justiciables, services d'aide aux personnes sans abri...), favoriser la coordination sociale locale et utiliser toutes les sources financières disponibles dans les différents niveaux de pouvoir afin de permettre l'engagement de travailleurs sociaux chargés de cette mission, procéder à une évaluation des expériences sur les pratiques d'aide sociale, intégrer la mission de travail de réseau et de coordination locale aux missions des différents secteurs agréés, sont autant de possibilités pour favoriser le développement rationnel des secteurs sociaux et de la santé.

Donner une place active aux usagers pour qu'ils deviennent acteurs de leur devenir (...).

4. Recommandations qui concernent l'emploi, la formation et le remboursement du minimex

« En ce qui concerne les exclusions du chômage (article 80), il convient d'examiner les conséquences de celles-ci en matière d'accès au dispositif de remise à l'emploi pour les personnes concernées ».
« Il conviendrait d'exiger le remboursement à 100 % par le Fédéral du minimex/de l'équivalent minimex octroyé aux personnes sanctionnées par l'exclusion ou la suspension du chômage et qui ne peuvent bénéficier d'autres ressources financières ».

Le chômage de longue durée est un indicateur de chômage structurel. Contrairement aux autres pays européens, l'assurance chômage n'est pas limitée dans le temps, mais le chômage de longue durée est sanctionné par la suspension du droit aux allocations. Si la mesure ne vise nullement un public particulier, dans les faits elle atteint particulièrement les femmes et les personnes qui ont des difficultés à répondre aux exigences administratives. (...)

En ce qui concerne les transferts de l'assurance chômage vers les CPAS, trois enquêtes ont confirmé d'une part l'existence d'un lien entre sanctions en matière de chômage et demandes de minimex et d'autre part, le transfert du système de sécurité sociale vers le régime d'assistance et par conséquent, des transferts financiers du fédéral vers le communal.(...) Les

CPAS doivent compenser non seulement les carences des systèmes de sécurité sociale, mais doivent assumer de plus en plus de missions sans augmentation proportionnelle de leurs moyens.(...)

Propositions

Les droits de l'homme, la dignité humaine et la lutte contre la pauvreté commandent de refuser toute atteinte à la sécurité sociale. Plutôt que la suspension pour chômage de longue durée, la solution prônée par certains interlocuteurs syndicaux est la mise sur pied d'une politique globale en faveur de l'emploi qui ne pénalise pas les exclus, mais s'attaque aux raisons structurelles créant le chômage.(...)

Le montant des allocations du système de sécurité sociale doit au moins atteindre le niveau du minimum des moyens d'existence pour que la sécurité sociale joue son rôle et que les CPAS ne doivent pas compenser ses lacunes. L'assistance doit exercer une fonction résiduaire pour ceux qui ne peuvent bénéficier du système d'assurance.

Le respect des droits fondamentaux implique l'abrogation de la catégorie des cohabitants tant dans les régimes d'assurance sociale que dans ceux de l'aide sociale. L'individualisation des droits en matière de sécurité sociale constitue un mécanisme de redistribution des revenus plus juste, plus égalitaire et plus solidaire envers ceux qui s'inscrivent dans la solidarité contributive.(...)

5. Devenir partenaires pour une société plus digne

L'Assemblée réunie a mentionné le souhait de faire participer les personnes vivant la pauvreté à la rédaction du rapport. C'est la démarche que l'Observatoire de la santé a pratiquée.

Ce chapitre a été rédigé en concertation avec des représentants des Comités de citoyens sans emploi : comités de minimexés, comités de chômeurs, mouvement des sans domicile fixe. Ils ont exprimé une série de difficultés liées à leur statut d'allocataires sociaux : les atteintes à la dignité et à la vie privée, l'insuffisance de revenus pour mener une vie décente et le manque de transparence, voire l'arbitraire des décisions qui les concernent. (...) Le souhait des personnes vivant la pauvreté est de sortir du carcan qu'on leur impose, d'être créatives, de prendre leur vie en main, d'avoir le droit à la parole, le droit d'être entendues, le droit de s'organiser comme elles l'entendent, le droit d'être considérées et respectées comme des partenaires à part entière dans un dialogue constructif.

Propositions

Pour garantir effectivement l'exercice le droit à la dignité humaine, des mesures doivent être prises :

• La création d'une fonction d'information et d'une fonction de médiation à tous les niveaux de pouvoir et spécialement au sein de chaque commune, la simplification des textes légaux

et des brochures d'informations, réalisées en concertation avec les personnes concernées, en langage accessible, disponibles et gratuites placées dans les salles d'attente.

• La simplification, la rationalisation et l'harmonisation des démarches administratives sont de nature à alléger tant la vie des usagers que celle des fonctionnaires.

• Les contrôles de cohabitation éventuelle constituent une ingérence dans la vie privée. Il faut les supprimer pour tous les allocataires sociaux et se prononcer en faveur de l'individualisation des droits pour lutter contre les discriminations.

• Les chômeurs et les allocataires sociaux doivent pouvoir exercer des activités bénévoles comme tout autre citoyen. Il faut abolir le système actuel d'autorisation préalable.

• L'augmentation des minima sociaux au montant de la partie insaisissable serait cohérent et rétablirait l'équité entre citoyens. En outre, l'impossibilité légale de laisser des personnes sans ressources doit s'inscrire dans les pratiques des CPAS.

• Les allocataires sociaux souhaitent pouvoir être accompagnés par une personne de leur choix lorsqu'ils se rendent au CPAS ou dans les services compétents en matière de chômage et être entendus individuellement ou collectivement.

• Les dispositifs d'emploi doivent être simplifiés, rationalisés et harmonisés. Les allocataires sociaux veulent pouvoir choisir une formation et un travail correct et normalement rémunéré.

• Il faut reconnaître les organisations où les personnes les plus défavorisées peuvent s'exprimer comme partenaires à part entière, leur donner la possibilité de défendre leurs i intérêts et ouvrir des lieux de dialogue pour améliorer conjointement leur sort et pour qu'ils deviennent des citoyens actifs.

6. Conclusions générales

La pauvreté est un problème multiforme qui englobe tous les aspects de la vie : santé, logement, enseignement, socioculturel, économique, politique, psychologique et écologique. La lutte contre la pauvreté doit s'attaquer simultanément à tous ces facteurs dans le cadre d'une politique sociale générale.

Pour répondre à la pauvreté, les sociétés occidentales modernes ont mis en place un système de sécurité sociale. Des études comparatives internationales concluent qu'en Belgique, grâce à ce système, les inégalités de revenus sont parmi les plus réduites. Sans la sécurité sociale, la pauvreté connaîtrait une hausse de 30 à 50%. (Cantillon, 1999).

Cependant, la sécurité sociale remplit de moins en moins son rôle de solidarité. De plus en plus, le système d'assistance est appelé à la rescousse de la sécurité sociale, par exemple par le minimex complémentaire à des allocations de sécurité sociale insuffisantes. (...)

Actuellement, il faut constater que dans certains cas, l'aide octroyée par le CPAS n'est plus une aide inconditionnelle en l'absence de ressources. Le refus ou l'entrave au devoir de collaboration (annonce de la cohabitation) ou l'absence de « statut » (par exemple les illégaux en demande de régularisation) peuvent être sanctionnés par un refus de toute aide, ce qui laisse les personnes dans le dénuement absolu.

Un troisième pilier d'intervention a été récemment développé en complément à la sécurité et à l'aide sociale : l'insertion socio-professionnelle. Les pouvoirs publics tentent par ce dispositif d'insérer les personnes vivant la pauvreté dans le circuit du travail. La profusion des mesures d'insertion socio-professionnelle pose de véritables questions. (...) On ne peut pas perdre de vue que le marché du travail actuel ne peut offrir à chaque personne un travail valorisé.(...)

Les statistiques de l'aide sociale mesurent la population y ayant « accès ». Ce ne peut être un indicateur exclusif de pauvreté. Le nombre de bénéficiaires de minimex a baissé pour la première fois depuis 10 ans, mais y a-t-il moins de pauvres pour autant ? Cette diminution s'explique surtout par la baisse du nombre de jeunes bénéficiaires du minimex. Mais on constate par ailleurs que le nombre de personnes recevant une aide financière a augmenté ainsi que le nombre de nouveaux dossiers.(...)

L'isolement est un aspect important de la pauvreté. Une politique bien conçue doit avoir pour objectif de stimuler la cohabitation.

Malgré de nombreux progrès, l'action sociale en faveur des personnes qui vivent la pauvreté est trop souvent le fruit d'une vision sectorielle. De même, la politique de lutte contre la pauvreté s'envisage trop à partir de compétences ministérielles (limitées). La pauvreté requiert une approche globale et de ce fait, la collaboration à tous niveaux est essentielle.(...)

Une approche globale de la pauvreté ne peut aboutir que dans la mesure où la personne est au centre des préoccupations. Cette évidence est encore souvent oubliée. Les personnes doivent avoir la possibilité de prendre leur vie en main.(...) Les problèmes doivent être résolus le plus souvent possible par des mesures universelles, sous peine de stigmatiser les personnes.(...)

L'ambition de ce rapport annuel est de construire un outil de travail pour toute personne qui souhaite s'engager dans la lutte contre la pauvreté. (...) L'Observatoire de la Santé reste ouvert à toute les suggestions qui seront émises tant sur le plan méthodologique qu'en termes de contenus.

— Dernière minute — Dernière minute — Dernière minute —

Une action du Front Commun SDF : le CPAS compétent...

Jean Peeters, Front Comun SDF, rue d'Aerschot, 56, 1030 Bruxelles 0479-68.60.20, Fax 02-218.20.97

Voilà bien une définition qui est pour beaucoup de personnes une cause d'exclusion ou de maintien à la rue ! Lorsque je suis en difficulté, je peux m'adresser à « mon » CPAS. Lequel ? Celui de la commune où je vis, dit la loi !!! Facile, mais quand on n'a pas de domincile fixe, c'est la galère, car les CPAS vous prennent pour une balle de ping pong !

Deux interprètations de la même loi :
- Les CPAS (de manière générale) : *« vous devez aller à votre ancienne commune puisque, même si vous l'avez quittée depuis 10 ans, vous n'avez pas de nouvelle adresse. »*
- Nous (et 80% des jugements au tribunal du travail) : *« vous allez au CPAS de la commune où vous manifestez l'intention de rester. »*

Il y a près de 10 ans que la polémique a démarré concernant le CPAS compétent pour attribuer l'aide sociale (dont l'adresse de référence) à quelqu'un qui n'a plus de domicile. De nombreuses actions ont été menées par le Front SDF à l'époque et actuellement, nous voudrions déclarer une guerre administrative.

En août 2000, nous avons rencontré le ministre Vande Lanotte, qui nous a dit : *« je vous ai compris ! »*. Depuis lors, malgré nos lettres, c'est le black out total.

Nous attendons réponse à nos lettres et dossiers de cette année (réponse théorique et téléphonique) pour le 8 mai. Mais en même temps, nous appellons toutes celles et ceux qui ont connu, ou qui connaissent des situations pareilles, de se manifester auprès du Cabinet Vande Lanotte et de Mr Vandenbusche qui nous paraît bien lymphatique !

Envoyez-leur des fax ou des e-mails : Fax : 02-217.33.28 (E-mail : à rechercher, je ne l'ai pas moi-même) ;Tél Vande Lanotte : 02-210.19.11 ; Tél. Vandenbusche 02-210.19.59.

Demandez-leur de prendre une décision claire et rapide, de reconnaître come compétent le CPAS de la commune où la personne manifeste l'intention de rester, conformément à la jurisprudence des tribunaux du travail en la matière. Vous pouvez ajouter que vous écrivez en solidarité avec la démarche du Front Commun SDF.

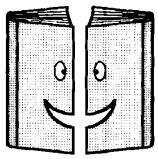

La complainte des agricultrices en détresse

Christine Gotteaux, 272 rue Mouligneau, 6464 Forges, 060-21.13.89 ; **Mariette Canivet**, 4 rue Pétin, 6464 Baileux, 060-21.12.49 ; E-mail : nougatine@freegates.be

« Je voudrais être fermier comme Papa, mais... ». Une grande émotion régnait ce vendredi 2 mars à Chimay. Les tracteurs étaient à nouveau sortis des fermes pour déambuler dans la cité princière. Au volant, des petits bouts qui, à coups de pédales, ont sensibilisé la population.

De fait, démarche peu commune, les agricultrices de la Botte du Hainaut ont voulu crier leur détresse, leur désarroi. Avec leurs consoeurs des entités environnantes, elles ont rencontré les autorités communales locales et régionales pour leur faire part de la situation grave voire désespérée qui règne dans leur foyer.

« La complainte des agricultrices en détresse », message de désespoir et d'espoir, fut largement distribuée dans les commerces, les banques et aux passants. Les médias invités étaient tous présents et ont été les porte-parole de ces femmes, mères d'agriculteurs qui voient la morosité, le ras-le-bol s'installer de plus en plus dans leur famille. L'avenir de ces familles, de nos enfants est en péril !

L'action des agricultrices et de leurs enfants a-t-elle pu, enfin, sensibiliser les consommateurs afin qu'ils puissent redonner leur confiance dans l'agriculture familiale et ses produits ? L'avenir, encore lui, nous le dira... Une campagne d'information a été organisée du 9 au 20 avril. Une lettre ouverte a été envoyée aux responsables politiques belges et européens : concrétiser les promesses d'indemnisations, faire en sorte que nous restions maître de notre nourriture, de notre assiette, en soutenant le monde agricole pour le travail qu'il effectue tous les jours afin de nourrir la population en quantité et en qualité.

La complainte des agricultrices en détresse

« Croyez - nous ou ne nous croyez pas !

Partout en Belgique et en Europe, il y a des agricultrices, des femmes et des mères d'agriculteurs en détresse.

Elles n'ont pourtant qu'un seul désir : que l'agriculture puisse être perpétuée par leurs enfants afin de maintenir un patrimoine plein de richesse.

Elles n'ont pourtant qu'un seul espoir : que leurs concitoyens et leurs dirigeants reconsidèrent plus honorablement leur profession et leur personne.

Profondément attristées de voir leurs maris, leurs fils être victimes et noircis par cette grave crise de l'agriculture, de voir leurs troupeaux honteusement massacrés, ces femmes, mères, main dans la main, ont décidé de prendre la route pour combattre l'ambiance morose qui règne dans chaque foyer.

Bâton de pèlerin en main, elles crient de toutes leurs forces, à qui veut bien les entendre, vouloir toujours être les hommes et les femmes de la terre, vouloir une agriculture de dimension familiale, vouloir la sauvegarde des paysages des campagnes, vouloir continuer à produire une viande saine, un lait sain, des produits agricoles sains.

Vouloir ne pas être envahis par une importation étrangère non contrôlée, vouloir ne pas dépendre un jour d'un autre pays ou continent pour nourrir leurs enfants, vouloir ne pas être à la merci d'une puissance qui les dominerait par la famine pour arriver à ses fins, vouloir avoir la confiance des consommateurs, vouloir ne pas disparaître et entraîner avec eux tous les métiers qui vivent avec l'agriculture.

Vouloir ne pas mourir, tout simplement.

Alors, à vous, Mesdames et Messieurs, de leur rendre l'espoir, de leur rendre votre confiance, de leur rendre leur honneur, de redevenir consommateurs, de croire en l'agriculture aux dimensions familiales, de croire en ces hommes et femmes qui entretiennent vos vertes campagnes... »

La déraison économique

Fièvre aphteuse, vache folle, farines animales, effet de serre, déraillements, marées noires, augmentation des dangers liés au travail, cette semaine encore deux accidents pétroliers : cette litanie ne semble plus devoir s'arrêter. Et il n'est pas possible d'accuser les caprices de la nature, la fatalité ou, plus cyniquement le prix à payer à la modernité.

Il ne faut pas forcer la raison pour établir un lien entre ces risques qui se transforment en catastrophes. On ne peut pas dire non plus qu'il s'agisse d'événements vraiment imprévisibles. Au contraire, dans la plupart des cas, des chercheurs aux qualifications diverses avaient tiré la sonnette d'alarme. En vain.

Les patrons de l'économie mondialisée et les gouvernements qui ont rendu les armes de la politique ou qui se sont simplement inscrits dans cette mondialisation sont restés sourds et aveugles face aux avertissements. Aujourd'hui il faut bien se rendre aux arguments de ceux que l'on voulait tenir pour les Cassandre du XXIème siècle. Qu'il s'agisse de l'élevage ou de l'agriculture, de la santé ou des transports, de la pollution ou des phénomènes météorologiques extrêmes, ces diverses expressions de la déraison économique ont des causes communes et identifiables.

Les décideurs économiques, et parfois politiques, des différents secteurs concernés obéissent aux mêmes règles : la rentabilité à tout prix, l'économie sur les coûts, c'est-à-dire d'abord sur la sécurité. L'utilisation de poubelles flottantes pour transporter des produits toxiques, l'engagement d'équipages inexpérimentés à bas prix, la privatisation des chemins de fers et des services sanitaires britanniques, le processus de fabrication des farines animales : à chaque fois on retombe sur les mêmes causes qui produisent les mêmes effets.

La réduction des coûts entraîne de nouveaux risques pour l'ensemble des espèces, et en premier lieu pour l'homme. Il y a là comme une sorte de règle universelle du capitalisme mondialisé : l'accroissement des marges bénéficiaires se réalise au détriment de la sécurité.

Et l'exigence des actionnaires d'obtenir des taux de profit à la fois particulièrement élevés et à très court terme ne peut qu'accentuer ces prises de risques que certains opérateurs économiques n'hésitent pas à considérer comme « normaux ».

Certes, face à ces catastrophes programmées, le principe de précaution comme celui du développement durable gagnent du terrain dans la société. Mais il faudra l'affirmation d'une volonté politique très forte pour imposer au marché une régulation qui ne peut passer que par la réhabilitation de l'Etat.

***Hugues Le Paige**, RTBF radio, Matin première, La chronique , Pensées multiples , Jeudi 22 mars 2001.*

A lire... à débattre

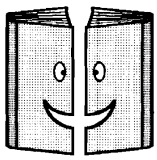

Les enjeux actuels dans les services publics

Patrice Dagnelie, *président de la CGSP Cheminots de Charleroi, 41 rue Bauduin, 6061 Montignies s/ Sambre. E-mail : <patrice.dagnelie @win.be>. 13 avril 2001.*

1. Le constat

« Ils disent qu'ils nous aiment, ils mentent. » Ce slogan utilisé par les enseignants francophones lors de leurs grands mouvements de protestation des années 90 doit être étendu à l'ensemble des agents du secteur public.

Sous prétexte de « modernisation » et de « concurrence », la Poste veut se séparer de 13.000 agents. A terme, cette entreprise qui, il y a vingt ans, occupait encore 53.000 personnes n'en comptera guère plus de 30.000. Mais le facteur n'obtient toujours pas ses jours de congé et voit ses tournées allongées. Des centaines de bureaux sont fermés, le guichetier ne peut plus délivrer le timbre à 17 frs à l'unité.

Chez Belgacom, malgré un premier départ forcé de 6.300 agents et 18 milliards de bénéfices, il est de nouveau question de supprimer 4.000 postes de travail. Pourtant le préposé dans le call center vit en état de stress permanent tant la pression est mise sur lui pour satisfaire le client. Et pendant ce temps, les tarifs sociaux sont battus en brèche et la facture de l'abonné ordinaire explose.

A la SNCB, si le gouvernement promet 677 milliards d'investissements pour les 12 années à venir, il manque 3 milliards 200 millions pour équilibrer le budget d'exploitation 2001. Pas moins de 620.000 journées de congé sont dues aux cheminots. Et aux heures de pointe les trains bondés ont du mal à respecter les horaires prévus.

Imposée aux ministères fédéraux, la réforme Copernic, qui a par ailleurs bien d'autres vices, prévoit le départ de 3.000 agents de niveau 3 et 4, âgés de 55 ans ou plus. Pourtant, il manque encore des milliers de personnes au ministère des finances pour taxer correctement tous les contribuables. Et le citoyen emprisonné vit dans une prison surpeuplée.

La Sabena, que les dirigeants ont, à tout le moins, gérée de manière aventureuse, entend en faire payer le prix au personnel entre autres par une nouvelle baisse de l'emploi. Six à sept cent postes de travail sont dans le collimateur.

Au mépris de la convention de garantie d'emploi et malgré des bénéfices en hausse constante - 33 milliards en 2000 - Electrabel entend se défaire de 2.200 agents.

Cette liste n'est point exhaustive. Mais c'est bien d'un cataclysme sur l'emploi public dont il est question. Et c'est surtout de disparition de service au public dont il s'agit. Ainsi, face à un besoin de changement et d'adaptation de l'outil public, la réponse de nos gouvernants reste toujours la même : la privatisation.

2. Le contexte

Et pourtant, la croissance réelle du PIB est estimée à 2,8 % pour l'année 2001[1]. *« L'économie va mieux, la croissance est bonne »*, tel est le leitmotiv du gouvernement arc-en-ciel depuis son installation en juillet 1999, juste un mois après les élections législatives.

La dette de l'Etat diminue régulièrement. Après avoir frôlé les 140 % du PIB en 1993, elle devrait atteindre 105,8 % à la fin de l'année 2001[2]. Des marges de manoeuvre existent pour le budget de l'Etat fédéral. Elles pourraient donc être affectées au service de la collectivité. Mais le très libéral ministre des finances a réussi a imposer une réforme fiscale proposant à terme une diminution des impôts surtout pour les revenus les plus élevés.

L'impôt, c'est pourtant du salaire indirect. Moins d'impôt c'est moins de répartition pour la collectivité. Et donc moins de moyens pour la solidarité.

Huit jours après les élections communales d'octobre 2000, le premier ministre libéral Guy Verhofstadt est enfin sorti du bois pour afficher la véritable couleur de son gouvernement : le bleu dominant. Dans sa déclaration de politique générale[1] il annonce son credo : la privatisation comme réponse à tous les problèmes.

3. Flash Back

Pourquoi toujours la même réponse face à cette nécessité de changement reconnue par tous ?

Historiquement, l'Etat ne s'est occupé d'un tas d'activités que pour mettre fin au désordre dû

(1) Déclaration de politique générale du premier ministre - 17 octobre 2000.

(2) Contrôle budgétaire 2001 - Garder le cap - *communication du gouvernement fédéral, 27 mars 2001.*

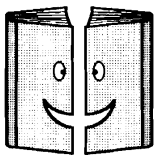

à la gestion privée (ex. : la SNCB a permis une uniformisation du réseau ferroviaire belge). Avant les années 30, l'intervention des pouvoirs publics dans la vie économique était faible. Avec la crise des années 30 est apparu l'interventionnisme prôné par Keynes.

La conjonction de l'action syndicale et de l'action politique progressiste a permis une amélioration générale importante du niveau de vie des travailleurs depuis un siècle.

Oser réclamer l'émancipation des masses par l'accès à l'éducation était audacieux. Apprendre à lire et à écrire à des gens qui mouraient de faim, fut la première solution proposée. Durant la seconde guerre mondiale, au plus fort du conflit, des hommes de bonne volonté ont posé les jalons de notre système de sécurité sociale. Il a permis, durant près de cinquante ans, une plus grande justice sociale par une répartition plus juste des fruits du progrès et par la mise sur pied d'un véritable service public. C'est là un des rôles essentiels de l'impôt.

Dans les années 60, on assista chez nous à la naissance des lois d'expansion économique portées par la SNI (Société Nationale d'Investissement) et les SRI (Sociétés Régionales d'Investissement).

Depuis le début des années 80, la Grande Bretagne s'est lancée à fond dans les privatisations, la France a connu l'alternance nationalisation/privatisation selon les gouvernements en place.

Chez nous, la question est venue à l'ordre du jour pour des raisons purement budgétaires. Selon les tenants de cette thèse : privatiser pour 100 milliards rapporte une fois en capital et ensuite en intérêts non payés sur la dette. Et comme l'Etat manque de moyens, des choix doivent être faits en abandonnant certaines activités non spécifiques telles que banque, assurance, transport aérien, ...

4. Les fantasmes de la privatisation

La « loi du marché » et la « libre entreprise » permettront de réguler tous ces marchés : l'enseignement, l'environnement (e.a : l'eau), la sécurité, la lutte contre les exclusions sociales et la nouvelle pauvreté.

Ce qui a fait le succès de la privatisation, ce n'est pas l'idée elle-même, c'est simplement le fait que face à un besoin de changement et d'adaptation, c'était la seule alternative présente sur le marché. En cas de privatisation, le travailleur qui remplace l'agent du service public est toujours moins bien payé et précarisé. La privatisation c'est la fin de la solidarité et seuls les « morceaux » rentables sont privatisés.

En plus, les expériences dans certains pays sont désastreuses. L'introduction du profit immédiat et à tout prix a des conséquences graves sur le service rendu, la sécurité et l'accessibilité. Nous connaissons tous le cas des chemins de fer britanniques. Citons aussi les coupures de courant en Californie. La Mecque des entreprises high-tech, la Silicon Valley, privée d'électricité pour cause de privatisation du réseau !

En Belgique, la libéralisation du secteur de l'électricité touche une entreprise privée, Electrabel, qui dispose d'un quasi-monopole pour exercer une mission de service public. Elle en a usé et abusé : depuis sa constitution en 1990, son taux de profit atteint des niveaux records, à l'image de ceux engrangés précédemment par ses groupes fondateurs,

(3) Journal « Tribune CGSP » Edito. - février 2001.

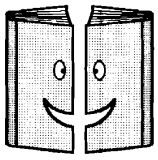

Intercom, Ebes et Unerg. Pour y arriver malgré la libéralisation qui attaque son monopole, Electrabel entend « réduire ses coûts de production de 30% ». Ce qui, pour le groupe dominé par Suez - Lyonnaise, est synonyme de suppression d'emplois, de flexibilité et de pression sur les salaires.

Il faut, lit-on dans son programme *Notre ambition pour 2003*, *« éviter les augmentations structurelles des salaires mais accorder plus d'attention à la formation et au temps partiel »*[3]. Deux mille deux cent emplois sont menacés. La direction parle de non-remplacement des départs naturels, de transferts, notamment vers Telenet mais aussi de licenciements et avance à cet égard le chiffre de 400 à 500.

Qu'en sera-t-il de la sécurité et de l'entretien des installations nucléaires ?

Avec 2.200 emplois en moins, Electrabel devrait forcément recourir à la sous-traitance, c'est-à-dire à des travailleurs sous-payés et réduire les contrôles de sécurité dans ses centrales, en ce compris ses centrales nucléaires[3]. C'est inacceptable pour tous, travailleurs du secteur et citoyens.

5. Les vraies solutions

S'il est vrai que le service public dont nous disposons aujourd'hui n'est pas celui que l'on est en droit d'attendre, il convient aussi de démystifier les préjugés et les idées reçues par rapport à celui-ci.

Par exemple : les trains sont en retard mais qu'en est-il du temps perdu dans les embouteillages dans sa propre voiture ?

La SNCB est une société de transport de personnes et de choses par voies ferrées. Les trains doivent être mis en marche pour transporter les voyageurs aux heures et vers les destinations qui les intéressent. Finie l'époque où les gens « n'ont qu'à prendre les trains offerts par la SNCB ». Il faut tout faire pour que les trains roulent à l'heure. Mais pour ce faire, la SNCB doit disposer des moyens et du personnel nécessaire pour faire face en permanence à la mission qui lui est demandée.

Il est cependant très utile de poser des choix politiques en terme d'organisation globale de la Société de manière à fluidifier les flux. Il ne sera jamais possible d'amener un million de personnes à Bruxelles sur 30' le matin.

Les détenteurs d'un prêt hypothécaire à la banque Fortis, à qui on vient réclamer une seconde fois leur paiement sont-ils plus contents du service que lorsqu'ils étaient clients de CGER ? Si l'Etat avait continué à investir dans l'ex-RTT durant les années 80, elle serait restée à la pointe des techniques. L'entreprise aurait pu rester publique.

La population est en droit d'accéder à un maximum de services collectifs.

Le service public est et doit rester le meilleur moyen de rendre le service au public. En effet, il est le seul à garantir une égalité d'accès au meilleur coût possible. Ce meilleur coût intègre évidemment des conditions de travail décentes pour le personnel concerné. Le service universel, autre notion prônée à la CE ressemble au service minimum et pas à un service de qualité.

Plaçons le service à rendre à la population au centre du débat. Cela nous amène à intégrer les usagers et donc la population toute entière. Démontrons que le service doit être rendu par le service public plutôt que par une entreprise quelconque. L'emploi public est alors garanti par la qualité du service rendu à la population.

L'intégration de la notion de service à rendre à la population n'est pas sans révolutionner les manières de penser et d'agir. Mais il s'agit là d'une voie de survie et de redéploiement du service public. Le citoyen y a droit. Et il convient de lui expliquer en permanence qu'il ne doit pas céder au chant des sirènes des tenants de la privatisation qui n'ont d'autre but que le profit pour quelques uns au détriment de la collectivité.

La privatisation des soins de santé par l'assurance complémentaire

Un article dans « *Le Soir* » du 30 novembre 2000 a levé le lièvre : le développement des assurances complémentaires des mutuelles entraîne des distorsions entre les assurés néerlandophones et francophones. Dans le cas présent, il s'agissait d'une situation rencontrée en urologie, mais le problème est en réalité plus vaste.
Que se passe-t-il donc avec ces assurances complémentaires ?

1. Système de l'assurance obligatoire

Actuellement, les bailleurs de fonds du système des soins de santé (ouvriers/employés, employeurs et Etat) versent l'argent dans un pot commun (INAMI). Actuellement ils ne veulent pas augmenter leur contribution financière car ils estiment que le budget actuel (± 600 milliards) doit suffire pour couvrir les besoins. Ils estiment qu'il faut d'abord faire « mieux » et/ou « plus » avec les moyens actuels avant tout apport financier nouveau.

L'INAMI travaille ainsi avec des enveloppes budgétaires pré-définies par secteur (secteur des médicaments, secteur des honoraires médicaux, secteur des soins infirmiers à domicile, secteur des maisons de repos, etc.). Tout dépassement constaté en fin d'année est normalement sanctionné (recouvrements, non application de l'index lors de la convention suivante...etc).

Dans le secteur des honoraires médicaux (± 168 milliards), des accords globaux sont signés au sein de l'INAMI entre les mutuelles et les représentants officiels des médecins (syndicats). Ces accords portent le nom de « conventions ». Il existe des conventions avec les médecins, les dentistes, les kinésithérapeutes etc. Les prestataires « conventionnés » sont ceux qui s'engagent à respecter les tarifs qui ont été fixés dans la convention. En contre-partie, l'Etat les aide à se constituer une pension.

2. Responsabilisation financière des mutuelles

Parallèlement, et toujours avec un objectif de contrôle du budget, un mécanisme de « responsabilisation financière » a été imposé aux mutuelles en 1994. Si les affiliés d'une mutuelle coûtent plus que ce qui avait été budgétisé, la mutuelle doit compenser partiellement le surcoût : elle doit rembourser à l'INAMI.

Les budgets prévisionnels des mutuelles sont basés sur des calculs extrêmement complexes, dans lesquels interviennent de nombreux facteurs (nombre d'affiliés, nombre de VIPO's, situation socio-professionnelle des affiliés, taux de mortalité, etc).

Bien entendu, les mutuelles n'ont que peu de prise sur le coût de la consommation en soins de santé de leurs affiliés... Il ne leur reste plus qu'à affilier des gens jeunes, riches et en bonne santé, plutôt que de vieux pauvres malades !

Par ailleurs, cette technique de contrôle financier a sonné le début des grandes manœuvres de concentration-fusion dans le monde des mutuelles, car plus une mutuelle compte d'affiliés, plus elle répartit le risque.
Les petites mutuelles situées dans des régions économiquement sinistrées comptant un nombre élevé d'affiliés « à risque » (âgés, pauvres et malades) n'ont pu survivre qu'en se fondant dans des entités plus grandes.

Le groupe Partena grandit ainsi très vite actuellement. Issu de la fusion d'Assubel et La Famille, il a absorbé récemment 4 autres mutuelles. Il est probable que dans un avenir proche ne subsisteront que 5 grandes mutuelles : chrétiennes, socialistes, professionnelles, libérales et neutres.

3. Le problème fondamental

Le « rapport Peers[1] » a pourtant épinglé le problème fondamental de notre système actuel : le prix très faible des actes médicaux incite à la production de nombreux actes, dont la justification économique peut se comprendre mais dont la finalité médicale n'est pas toujours très claire[2].
Cette surproduction d'actes compromet la viabilité du système de financement des soins de santé, et faute d'une refonte indispensable des mécanismes actuels, on court droit à la catastrophe. Des mécanismes purement

Jean-Michel Melis,
Secrétaire général du GBO (Groupement Belge des Omnipraticiens). 76, rue du Tabéllion - 1050 Bruxelles. GBO@swing.be, http://users.swing.be/gbo

(1) Les soins de santé en Belgique. Défis et opportunités. 24 décembre 1999.

(2) sans parler des «chipotages» comptables des hôpitaux...

A lire... à débattre

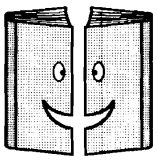

budgétaires sont fondamentalement insuffisants.

Comme il manque la volonté de mettre en œuvre les réformes indispensables et que les dépenses continuent à augmenter, le coût supplémentaire est reporté finalement sur le patient : des actes (par exemple en dentisterie) et des médicaments sont déremboursés, des techniques ou des médicaments ne sont pas remboursés du tout (exemple : certaines prothèses orthopédiques, certains médicaments utilisés en cancérologie...), des suppléments en tous genres sont demandés, surtout lors des hospitalisations.

4. Le système des assurances complémentaires (dites assurances « libres »)

Jusqu'il y a peu, les assurances complémentaires des mutuelles jouaient un rôle marginal. Les affiliés étaient libres d'y cotiser ou pas, et en contre-partie, la mutuelle assurait le remboursement total ou partiel d'actes peu ou pas remboursés (location de béquilles, transfusion de sang, transport en ambulance etc).

Les mutuelles (organismes assureurs) ont vu dans les difficultés financières actuelles une possibilité de développer ce secteur. Via leur assurance complémentaire, elles proposent de prendre en charge une partie des coûts supportés actuellement par les patients : certaines techniques thérapeutiques, certaines prothèses, une partie des factures d'hospitalisation...etc.

Ce mouvement s'est amorcé il y a déjà plusieurs années : ces cotisations dites « libres » sont devenus obligatoires et leur montant a augmenté progressivement.

Le vrai signal de départ a cependant été donné l'année passé par les Mutualités Chrétiennes francophones avec leur assurance hospitalisation « solidaire »[3], ou moyennant une cotisation supplémentaire, tous les affiliés étaient assurés de ne jamais devoir payer plus de 10.000 fr après une hospitalisation. Cette cotisation a rapporté rapidement plus de 4 milliards, ce qui couvrait largement les besoins !

(3) NDLR : Présentée comme une mesure de « sauvetage » par rapport aux difficultés croissantes des personnes à faire face au coût des soins de santé (les « tickets modérateurs » à charge des patients ont très fort augmenté ces dix dernières années), nous pourrions qualifier cette « Hospi Solidaire » de « mauvaise réponse » (cfr ses dangers développés ici) à un vrai problème : le détricotage de soins de santé de qualité accessibles à tous dans le cadre de la sécurité sociale...

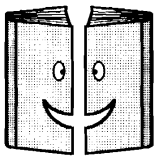

5. Différences entre assurance obligatoire et complémentaire

Le système des assurances complémentaires est évidemment fondamentalement différent du système de l'assurance obligatoire.

Il n'y a plus d'équité (les prises en charge varient d'après les mutuelles), il n'y a plus de solidarité (le montant de l'assurance complémentaire est identique pour tous les patients de la même mutuelle, indépendamment de leurs revenus), et on introduit parfois des franchises dont le montant est là aussi indépendant des revenus (c'est le cas par exemple dans l'assurance-hospitalisation des Mutualités Chrétiennes, où la franchise est de 10.000 fr).

On fonctionne donc là sur le modèle des autres assurances privées (auto, incendie... etc). La différence fondamentale entre les compagnies d'assurances privées et les mutuelles est que ces dernières ne peuvent pas (encore ?) sélectionner les risques en excluant les patients « trop coûteux » et/ou adapter les primes en fonction du risque.

6. La pente savonneuse

Si la volonté politique manque pour arrêter cette dérive, il est clair que cela va se développer et que de plus en plus d'actes vont glisser de l'assurance obligatoire vers l'assurance complémentaire. La sécurité sociale ne couvrira plus qu'un « paquet de soins de base », le reste étant pris en charge par les assurances mutuellistes et privées.
Les Mutualités chrétiennes cherchent d'ailleurs actuellement à impliquer les employeurs dans le financement de leur assurance complémentaire, pour leur permettre de prendre de plus en plus d'actes en charge.

Par ailleurs, vu leur responsabilisation financière croissante dans le système d'assurance obligatoire, et vu leur intérêt à développer l'assurance complémentaire, les mutuelles sont incitées à comprimer les coûts, soit en agissant sur les prestataires soit en agissant sur les patients.

Elles peuvent agir sur les patients en épinglant

les « gros consommateurs ». Les gros consommateurs de soins sont repérés par le système des remboursements, les gros consommateurs de médicaments sont repérés grâce au système de récolte de données Pharmanet. Si elles ne peuvent actuellement les exclure, on assiste quand même déjà sur le terrain à des manœuvres pour refiler les « patates chaudes » à la concurrence.

7. Le « Managed Care »

Un système de financement, articulé autour des organismes d'assurances, et où des pressions sont faites sur les prestataires et les patients pour ne pas dépenser trop s'appelle du « managed care ». C'est le système qui existe au Etats-Unis, avec des résultats catastrophiques pour les patients : refus de prise en charge de certaines pathologies « trop coûteuses », pression sur les médecins pour qu'ils ne passent pas trop de temps à parler avec leurs patients pendant les consultations, refus d'intervenir lorsque le patient est estimé trop « vieux », etc., etc.

La Belgique ne met pas en place un système aussi pur et dur, mais on peut d'une certaine façon parler d'un managed care « à la belge », mis en place en douce, sans débat public, sans décision politique.

Le dernier exemple en date concerne une technique chirurgicale urologique très performante, mais où intervient une prothèse (18.000 francs) non remboursée par l'INAMI. Les mutualités flamandes ont conclu des accords avec des hôpitaux flamands et la firme qui produit la prothèse, et garantissent actuellement le remboursement de cette intervention via l'assurance complémentaire. Les incontinents flamands ont donc droit à cette intervention, tandis que les incontinents francophones ne l'ont pas[4].

Je pense qu'il est urgent que les hommes politiques s'emparent de la question et discutent sérieusement de l'évolution future du système de financement des soins de santé : acceptent-ils une privatisation larvée et donc une dualisation ?
Cette question fondamentale a d'ailleurs été posée récemment dans une carte blanche du Soir[5], en la situant dans la perspective des boulversements qu'introduit le plan Copernic dans la fonction publique.

Les auteurs terminent leur article par ceci :

« *Peut-être sommes-nous d'ailleurs en train de revivre, avec les transformations de la fonction publique, ce que nous avons vécu et vivons avec le démentèlement de l'Etat ou celui de la sécurité sociale. Lentement, par touches successives, par une accumulation de réformes, qui prises isolément, peuvent sembler mineures, nous avons fédéralisé le pays et nous détricotons la sécurité sociale. Et cela sans véritable débat public d'ensemble, sans que jamais nous ne posions frontalement la question de savoir si nous voulons réellement ce que nous faisons. (...)* ».

Au GBO nous demandons ce débat public d'ensemble depuis de longs mois, sans que cela ne suscite beaucoup d'échos...

(4) Cette situation a été dénoncée dans la presse médicale mais également dans la grande presse. Voir « Le Soir » du 30 novembre 2000.

(5) « Management et Etat de droit : un couple impossible ? », de Jean-Louis Genard et Alexandre Piraux.

Etre ou ne pas être en bonne santé

Brigitte Poulet.

Ce texte résume une conférence donnée par Marc Renaud en décembre 1996, à l'occasion du congrès de la Fédération des Maisons Médicales.

Marc Renaud est sociologue, professeur de sociologie à l'Université de Montréal. Membre de l'Institut canadien des techniques avancées. Directeur du GRASP (groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention).

Le texte complet de l'intervention est paru dans la revue Santé conjuguée, *n°1, juillet 1997.*

(3) voir article « Le travail c'est la santé ? », Journal du Collectif n°25, mars/avril 2001.

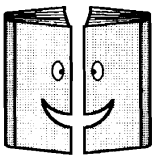

Si l'on a observé depuis le 18ème siècle que les pauvres sont en moins bonne santé que les riches, le comment et le pourquoi deviennent compréhensibles grâce à des découvertes récentes. L'auteur parle de percées de connaissances.

- Un, la santé évolue par paliers, en fonction de la position sociale des individus : « plus on est haut dans la hiérarchie sociale, meilleure est la longévité, moins fréquentes sont les maladies. ».
- Deux, on commence à comprendre comment l'environnement social agit sur le corps et donc sur la santé : par exemple, le stress agit sur les glandes surrénales et par ce biais peut provoquer un déficit immunitaire.
- Trois, on commence à identifier les caractéristiques de l'organisation sociale qui, conduisant à plus d'équité sont susceptibles d'induire une bonne santé.
- Quatre, les populations peuvent agir pour améliorer leur sort.

L'auteur distingue trois périodes dans l'abord de la santé.

1. De la fin de la guerre au début des années '70

On ne se préoccupe pas des causes de la maladie, on cherche à assurer l'accessibilité aux soins de santé. L'idée est que meilleurs sont les soins, meilleure sera la santé. Pour cela, il faut investir dans les soins de santé.

Mais, d'une part, les exigences se développent de manière infinie et, d'autre part, il n'y a pas de corrélation linéaire entre les dépenses consenties par un Etat et la santé de sa population. Et l'auteur de citer le cas du Japon, où l'espérance de vie est bien meilleure qu'au Canada et aux E-U pour un investissement en soins de santé bien moindre. L'explication résidant dans une croissance fulgurante et une meilleure redistribution des revenus.

Par contre, on s'aperçoit que par le passé, certaines maladies ont régressé davantage en réponse à des progrès en matière d'hygiène qu'en fonction de nouvelles thérapeutiques (exemple : la tuberculose).

2. De 1975 à aujourd'hui

On évalue les pratiques médicales, les technologies, les médicaments, les protocoles; on fait des études comparatives pour tenter d'aboutir à un fonctionnement optimal du système de soins.

C'est au cours de cette période qu'a été réalisée la fameuse étude de Whitehall (Angleterre)[3] qui a permis de constater les « paliers » dont il est question ci-dessus : sur une population suivie pendant 22 ans, il y a eu trois fois plus de décès d'ouvriers que de d'administrateurs, les cadres et les employés se trouvant sur des échelons intermédiaires.

Cette étude avait également montré que si la pression sanguine augmente chez tous quand ils sont au travail, elle retourne à la normale bien plus vite chez ceux qui sont au sommet de l'échelle sociale.

« L'hypothèse dont on parle le plus aujourd'hui, est que la clef de la longévité est liée à l'estime de soi, au sentiment de contrôle sur sa vie. Quand les gens ont le sentiment d'être bien, de pouvoir contrôler leur vie, ils vivent plus longtemps. »

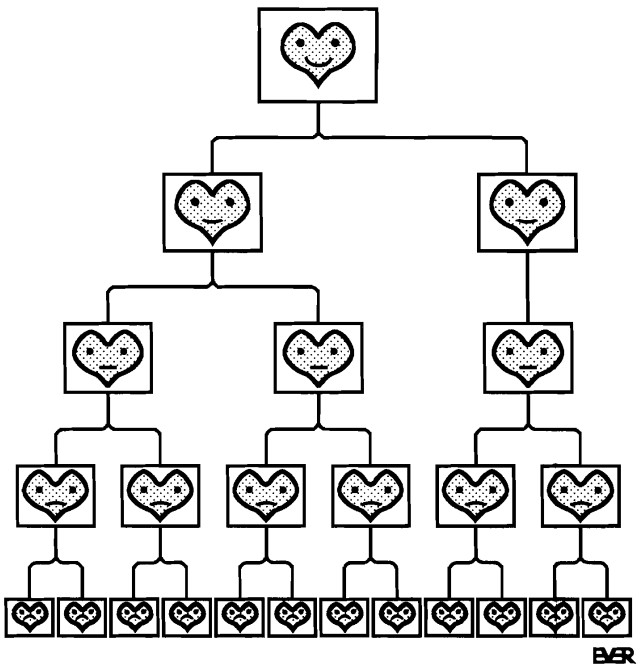

Une étude sur des babouins (Sapolsky) a montré que le taux de corticoïdes produits face à un stress diminue beaucoup plus vite chez les babouins dominants que chez les babouins dominés. De même, les gens en bas de la hiérarchie gardent un taux de corticoïdes constamment élevé, ce qui les rend plus vulnérables à toutes sortes de maladies.

Un autre chercheur, Suomi (études sur des macaques), a montré l'importance d'un bon maternage pour permettre aux individus de faire face à la vie.

« *Il faut refaire un modèle, où on ne met pas en premier les habitudes de vie, mais le milieu social. Du milieu social découlent les comportements individuels et éventuellement l'adoption de mauvaises habitudes de vie.* »

3. Perspectives pour l'avenir

En conclusion, M. Renaud invite à entrer dans une nouvelle période où :

- on arrive à juguler l'expansion des soins de santé, en rationalisant et en accordant la priorité aux soins de santé primaires ;
- on investit dans les autres déterminants de la santé (éducation, sport,...) ;
- on s'attaque sérieusement au problème de l'emploi (décrochage scolaire, perte d'estime de soi si on ne voit pas d'avenir) ;
- on réinvestit dans les communautés locales, facteurs de solidarité.

Procès des firmes pharmaceutiques contre l'Afrique du Sud

Ghislaine De Smet et Jean-Michel Melis.

1. Une coalition à risques

Une coalition de 39 firmes pharmaceutiques a intenté, en 1998, un procès aux autorités d'Afrique du Sud. Elles contestent à ce pays le droit d'acheter et de commercialiser des médicaments génériques pour soigner le SIDA, sur base de la législation concernant la protection des brevets. Elles attaquent une loi sud-africaine, promulguée en 1997, qui permet les importations parallèles de génériques et la production locale de substituts de génériques.

L'importance financière majeure de l'enjeu ne peut masquer le drame humain qui se joue : on discute ici des conditions d'accès au traitement d'une maladie grave, rapidement mortelle, touchant la population jeune, dans un pays en développement.
Toutes ces conditions imposaient la recherche sereine d'une solution de compromis, acceptable pour toutes les parties. Certaines firmes l'ont bien compris, qui ont fait un geste commercial appréciable.

Ce procès plonge les patients dans le désespoir : 400.000 patients sont morts faute de soins depuis le début du procès ! Le « Treatment Action Campaign » (TAC), une organisation sud-africaine partie prenante au procès représentant des personnes séropositives, a rappelé que 250.000 personnes séropositives sont décédées l'année dernière, en Afrique du Sud. Rien que durant les six dernières semaines, pendant lesquelles le procès a été suspendu à la demande de l'industrie pharmaceutique, quelques 30.000 nouvelles personnes sont mortes. La plupart n'ont pas pu disposer de médicaments qui parfois auraient pu leur sauver la vie.

Cette situation est pour le moins paradoxale pour des firmes qui se présentent chez les médecins comme *« partenaires du corps médical, pour la santé des patients »*.

On ne peut donc que souscrire à l'exigence, exprimée par certaines ONG, de privilégier le droit à la vie par rapport au droit de la protection commerciale d'innovations industrielles (et donc de pouvoir déroger à cette protection des brevets), dans des situations d'urgence sanitaire grave.

De telles mesures sont d'ailleurs prévues dans l'accord ADPIC (Aspects des droits sur la propriété intellectuelle touchant le commerce) par l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'élaboration d'un contrat éthique commercial doit éviter que certaines lois du marché n'aboutissent à de réels crimes contre l'humanité. Même le commissaire européen au Commerce défend l'idée que le droit à la santé doit parfois primer sur le droits des brevets.

2. Action de Médecins Sans Frontières : une E-pétition à succès

En six semaines[1], quelque 270.000 personnes issues de 130 pays - dont plus de 13.000 en Belgique - ont signé une pétition de Médecins Sans Frontières (essentiellement via l'internet) appelant l'industrie pharmaceutique à se retirer

(1) Cette pétition a été lancée par Médecins Sans Frontières depuis le début du mois de mars 2001.

A lire... à débattre

du procès. Médecins Sans Frontières souligne également que pour rendre les médicaments accessibles aux plus pauvres, des solutions durables et légales s'imposent, plutôt que des actions hautement médiatisées comme certaines réductions de prix accordées récemment par des compagnies pharmaceutiques.

3. 19 avril 2001 : Victoire !

« Le pot de terre l'a emporté. Le pot de fer a cédé. Et des millions de malades se mettent à espérer. Ils se mettent à croire que le traitement de la maladie, ce n'est pas seulement une question de pot. La chance d'être né du bon côté.

Les grands laboratoires pharmaceutiques qui empêchaient depuis 4 ans l'application d'une loi sud africaine facilitant l'accès des malades du sida à des médicaments bon marché, viennent de retirer leur plainte.

Pour Véronique Kiesel, cela montre qu'il est bel et bien possible de faire plier ces géants au pouvoir traditionnellement absolu. Secret de cette victoire : une mobilisation générale de l'opinion publique. Alertés par des ONG qui luttent depuis longtemps pour l'accès de tous aux médicaments, les médias du monde entier ont relaté l'affaire.

Et les citoyens se sont émus, signant notamment massivement une pétition électronique lancée par Médecins sans frontières. Reléguées dans le rôle du méchant, les firmes pharmaceutiques se sont retrouvées en plein cauchemar : un désastre absolu en terme de relations publiques.

Mais au-delà de ce cas précis, cette affaire fait la preuve qu'il existe une double mondialisation. La première favorise les échanges économiques mais aussi l'imposition d'un modèle qui vise avant tout à rendre les actionnaires heureux, bien plus que les consommateurs ou les travailleurs.

L'autre mondialisation, c'est celle qui prône le respect humain. Une utopie ? Peut-être, mais elle vient de remporter une belle victoire en inquiétant les vrais décideurs de ces firmes. Finalement, qui a le pouvoir ? Et si c'étaient les citoyens, les consommateurs ?

L'argent que gagnent ces entreprises, c'est le nôtre. Chaque citoyen consommateur a le pouvoir de choisir, de privilégier des produits du commerce équitable, des produits qui ne dégradent pas l'environnement, des produits fabriqués par les firmes qui respectent certains engagements. Et donc, de ne pas acheter les autres. C'est la victoire de l'utopie sur les labos, écrit Véronique Kiesel dans Le Soir.

C'est une victoire, certes, mais ce n'est qu'une étape.
Un bémol a déjà été mis par la ministre sud-africaine de la Santé, qui s'est empressée d'écarter l'idée d'une mise à disposition rapide des médicaments anti-retroviraux contre le sida dans le service public de santé. En dépit de l'accord, les médicaments demeureront trop coûteux pour la plupart. Aussi, l'aide financière des pays riches reste-t-elle indispensable, fût-ce pour reconstruire le tissu sanitaire nécessaire. Il convient donc, poursuit Laurence Dardenne, de considérer cette étape essentielle comme un précédent, alors qu'un procès similaire se déroule au Brésil. Ou encore comme un nouvel obstacle franchi, plus que comme l'aboutissement d'une lutte en pleine progression. C'est ce qu'écrit Laurence Dardenne dans La Libre Belgique. (...)

Catherine Dehay a suscité la réaction de France Roblain, responsable chez Médecins Sans Frontières de la campagne pour l'accès aux médicaments essentiels. Pour elle, c'est une belle victoire et c'est une première victoire pour la mondialisation à visage humain. Le droit à la vie l'emporte sur le droit au profit. C'est aussi un formidable message pour les pays en voie de développement, notamment le Brésil où se déroule également un procès. Ou encore la Thaïlande et le Kenya qui ont pris des initiatives similaires à celle de l'Afrique du Sud. Ils vont pouvoir agir. Interview qui paraît dans les journaux Vers l'Avenir, Le Jour, et le Courrier de l'Escaut.

Mais au-delà de ce procès, c'est tout le problème de l'accès aux médicaments de

milliards de personnes vivant dans les pays en développement qui reste posé. Ce problème-là n'a pas encore trouvé sa solution, et pour y arriver, il faudra que toute une série d'acteurs se mettent ensemble autour de la table. Le problème des firmes pharmaceutiques, c'est qu'elles ne vivent pas dans un monde peuplé uniquement de gens riches. Or, aujourd'hui, les prix des médicaments sont si élevés que seuls ceux qui en ont les moyens peuvent les acheter. Ces firmes doivent rendre leurs médicaments plus abordables. C'est ce que dit David Earnschaw. Il est responsable d'Oxfam International auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est interrogé par Véronique Kiesel dans Le Soir. »

Michel Lagase, La revue de la presse, RTBF radio, Matin première, 19 avril 2001.

4. Contrôler les firmes pharmaceutiques et l'OMC

Au-delà de la situation particulière en Afrique du Sud, l'analyse de ce procès en cours peut se révéler également riche d'enseignements pour notre propre futur.

On connaît la position de faiblesse de notre pays lorsqu'il négocie le prix de commercialisation d'un médicament et qu'il se trouve face à une multinationale dont le chiffre d'affaires dépasse (parfois de loin) son propre PIB. Certains médicaments innovants n'existent pas sur notre marché parce que la firme joue sur ce rapport de force inégal, et préfère se passer provisoirement du marché belge (tellement petit à l'échelle mondiale !) plutôt que de négocier vraiment.

Si des firmes décidaient dans le futur de se coaliser dans ces procédures, il n'y aurait même plus de négociation du tout. Il n'y aurait tout simplement plus qu'« à prendre ou à laisser ». Il ne resterait alors à la Belgique plus aucune possibilité de développer une politique du médicament spécifique et indépendante.

On peut donc raisonnablement postuler que le procès en Afrique du Sud a constitué un test « grandeur nature » qui a permis aux firmes pharmaceutiques d'évaluer leur force de frappe contre des lois et des gouvernements. Mais pas dans le sens qu'elles espéraient.
L'autre mondialisation, celle que nous voulons et que nous défendons, est aussi en route. C'est une belle victoire, qui nous incite à résister toujours plus.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 200 à 500 FB par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
  1.200 FB/ an (travailleurs)
  600 FB/an (sans emploi et étudiants)
  2.400 FB/ an (organisations)
  1.200 FB/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
  500 FB/an (travailleurs)
  300 FB/an (sans emploi et étudiants)
  1.000 FB/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02 - 213.38.06 (provisoirement : Tél-fax 02.213.37.31)
Fax : 02 - 213.38.09
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : http://www.enter.org/solidarity

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 200 à 500 FB par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
  1.200 FB/ an (travailleurs)
  600 FB/an (sans emploi et étudiants)
  2.400 FB/ an (organisations)
  1.200 FB/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
  500 FB/an (travailleurs)
  300 FB/an (sans emploi et étudiants)
  1.000 FB/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02 - 213.38.06 (provisoirement : Tél-fax 02.213.37.31)
Fax : 02 - 213.38.09
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : http://www.enter.org/solidarity

NOTES

urnal de Collette

Du 1er février au 31 mars 2001

BVR

FÉVRIER 2001

Mardi 6

Un groupe de travail doit étudier comment réduire le nombre de prépensionnés sous la pression de la Banque Nationale.

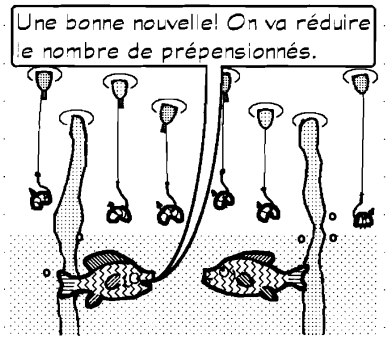

FÉVRIER 2001

Vendredi 16

L'Union européenne se déclare contre l'introduction de la taxe Tobin.

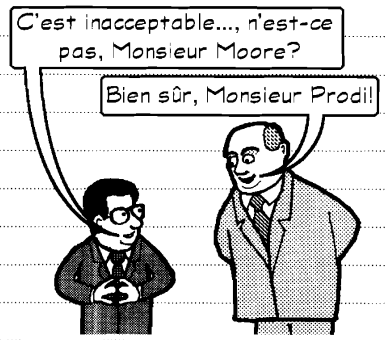

FÉVRIER 2001

Samedi 17

Karel Vinck, patron de l'Union Minière, participant au FEM à Davos dit que Davos est ouvert au dialogue.

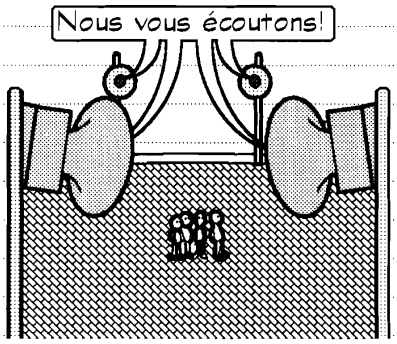

FÉVRIER 2001

Jeudi 22

Les salariés d'Electrabel font la grève pour protester contre la disparition de 1.700 emplois.

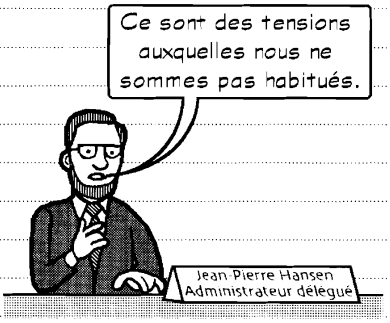

FÉVRIER 2001

Vendredi 23

Une bonne partie des 130.000 enfants pauvres recensés en Belgique appartiennent à une famille monoparentale.

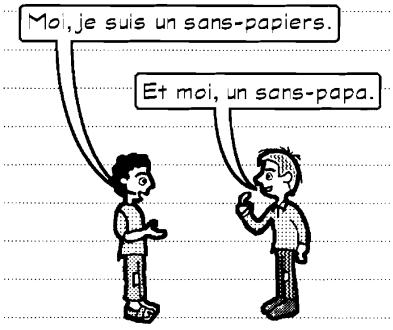

FÉVRIER 2001

Mardi 27

Environ 19.500 employés de Daimler Chrysler, un des principaux constructeurs de voitures, seront licenciés en 2001.

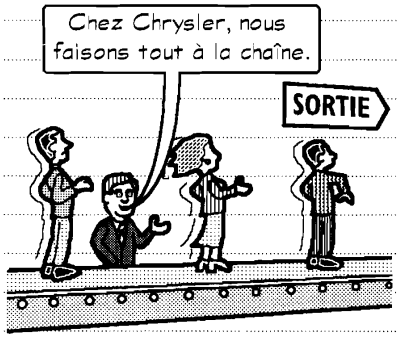

MARS 2001

Dimanche 4

39 firmes pharmaceutiques entament un procès contre l'Afrique du Sud voulant importer des médicaments génériques anti-sida.

MARS 2001

Samedi 10
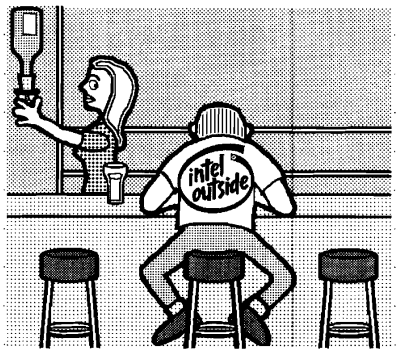
Intel, le plus grand producteur de puces, a l'intention de licencier 5.000 personnes.